

Aujourd'hui cette vallée à l'accès unique et cette vallée unique, fait la démonstration que l'on peut se trouver à l'écart des grands axes de déplacement sans pour autant voir son territoire décliner.

Une seule route départementale dessert toute la vallée de Val des Près jusqu'à Névache, des routes départementales secondaires qui permettent la découverte des vallées affluentes uniquement en période estivale, voici le tableau du réseau viaire.

Classée et protégée au titre de son patrimoine naturel et humain depuis 1992, les acteurs locaux aspirent à une reconnaissance de plus grande ampleur en intégrant le Réseau Grand Site de France.

Victime de sa notoriété, la vallée est sous conditions d'usages car fragile pour le maintien d'un équilibre entre pratiques touristiques et lieux de vie des populations « habitantes ».

Grands éléments constitutifs du paysage de la vallée :

- Le sol support :
 - o Les formes de relief : Hauts reliefs qui encadrent la vallée avec des sommets à plus de 3 000 m : Mont Thabor 3178 m, Pointe des Cerces 3098 m, Tête Noire 2922 m, Pointe Balthazar 3153 m, Mont Chaberton 3138 m. Vallée « couloir » avec des zones de respiration plus ou moins distendues et vallée étroite.
 - o Les sols : C'est le travail effectué par les glaciers et les torrents ; support en fond de vallée aux espaces agricoles et sur les pentes aux boisements.
 - o Le couvert végétal : Pins et mélèzes sont les principales essences d'arbres rencontrées et installées selon leur adaptation à l'altitude et en fonction de l'exposition des versants (adret/ubac).
- La Composante Anthropique :
 - o Les formes urbaines : Ce sont celles des villages et hameaux de montagne autrefois dispersés. C'est aussi l'habitat isolé qui fait parfois son apparition dans les hautes vallées (refuges, chalets d'alpages). L'architecture militaire, ses forts comme celui de l'Olive mais aussi tout une pléiade de petites constructions (pilules, blockhaus antichar, abris d'ortoirs). Les infrastructures du domaine de la station de ski de Montgenèvre.
 - o Les terroirs agricoles : Petit parcellaire, estives et parcours pour les troupeaux d'ovins.
 - o Expression sociétale : Transfontalier, intra-vallée. Vallée en cul de sac. La vallée protégée classée Grand Site.
- Le fonctionnement :
 - o Le chemin de l'eau : Une rivière la Clarée, affluent de la Durance. Un bassin versant celui de la vallée Etroite qui alimente le pays voisin l'Italie (Rau de la vallée Etroite).
 - o Les chemins des hommes : La Route Départementale N°994G et la RD 301T qui s'enfoncent jusqu'au refuge de Laval dans la haute vallée de la Clarée. RD 1t qui franchit le col de l'Echelle, direction l'Italie par la vallée Etroite. Ce sont les nombreux GR, PR, sentiers et chemins de montagne qui font le bonheur d'un large public.
 - o Échanges avec les unités limitrophes : La vallée de la Guisane à l'Ouest par le col du Granon et la vallée de la Haute Durance au Sud par la RN 94.

- Les contours : Les lignes de crêtes et sommets. Des massifs aux noms évocateurs qui affirment reliefs et dépressions (Massif des Cerces).
- Ambiance paysagère : Territoire d'altitude, vallée plus moins étroite, rivière majestueuse. Des paysages à la fois humains et naturels pour une vallée originelle et vraie.

2.1.2. LE SOCLE SUPPORT





Photo 19 : Ambiances paysagères

Les horizons des vallées de la Clarée

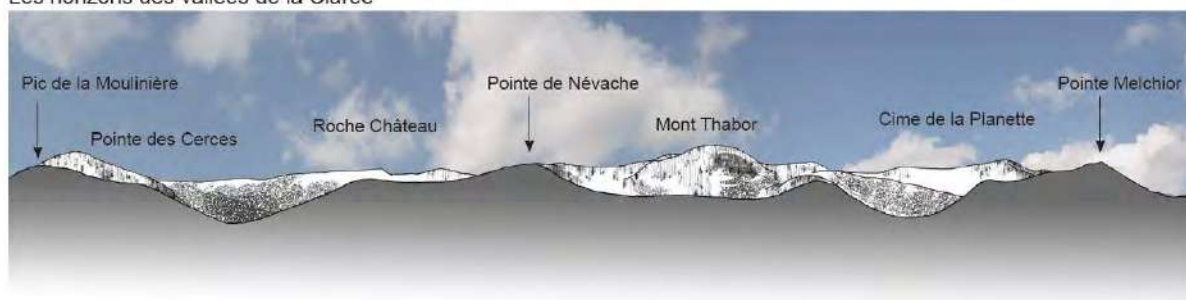


Schéma 2 : Le massif du Mont Thabor au Nord de l'Unité de Paysage

La roche est omniprésente aussi bien dans la construction des reliefs que dans les couleurs qu'elle installe dans les vallées.

Sur un plan géologique la vallée de la Clarée est formée en son fond d'alluvions fluviales récentes. Il faut aussi noter les nombreux cônes de déjection, d'éboulis et d'accumulations torrentielles installés en pied de versant. Ces éléments structurels marquent profondément et fortement le paysage, soit par une appropriation humaine (espaces agricoles de la Draye et du Rosier) soit par les pierriers témoins d'une érosion active.

Les formations minérales sont principalement constituées de roches sédimentaires associant dolomies, calcaires dolomitiques et cargneules du Trias qui dessinent les pentes, les escarpements et les versants.

Ces vallées ont été également façonnées par les glaciers (faciès morainiques du vallon du Granon, versant rive droite au-dessus du village de Val-des-Prés) avec des actions fortes qui ont laissé tout une succession de verrous, d'ombilics et de vallons suspendus aujourd'hui parcourus par la rivière.

La diversité géologique de cette vallée au profil fluvio-glaciaire explique l'hétérogénéité des paysages minéraux de l'Unité de Paysage dans une architecture qui trouve sa définition au travers des cônes d'éboulis, des escarpements, des ravines et reliefs ruiniformes, des pentes raides, des arêtes, des falaises ...



Photo 20 : Exemples de sols supports

Le sol support est celui qui construit les multiples tableaux paysagers de l'Unité Paysagère des vallées de la Clarée.

En fond de vallée c'est un alternat entre terres de cultures établies sur des alluvions fluviales récentes, des prairies humides, des zones de marécages, des espaces bocagers (marais du Rosier) et des boisements. C'est aussi des sols composés d'alluvions torrentielles et de dépôts glaciaires accompagnés par des amoncellements tourbeux dans des secteurs marécageux (marais de Névache et zone inférieure du Bois Noir).

Cônes d'éboulis et d'accumulations torrentielles en pied de versant viennent compléter cette diversité des sols.

Sur les pentes et les versants ce sont les espaces forestiers et le milieu rocheux qui dominent et installent ainsi un paysage aux contrastes forts. Plus haut, une fois l'étage forestier dépassé, ce sont les paysages d'altitude qui s'ajoutent à la diversité des milieux des vallées. Les terrains sont alors support à des fruticées, de landes subalpines, des prairies alpines et des pelouses.

Le sol support est aussi celui de l'urbanisation installée principalement dans le fond de vallée. Val des Prés, Rosier, Plampinet, Névache, Roubion et d'autres hameaux forment cette structure urbaine qui a pris position à côté des terres les plus fertiles.

Ce socle support a contribué également à la mise en place de chalets d'altitude et de refuges, exemples concrets d'un habitat adapté à son milieu.

2.1.3. L'EAU



Photo 21 : La présence de l'eau dans les paysages de la Vallée

Le travail de l'eau est pour partie la résultante des dernières glaciations. Vallées au profil fluvio-glaciaire, vallons glaciaires d'altitude, verrous glaciaires, dépôts glaciaires et moraines c'est dans cette mesure que l'eau sous sa forme solide a fortement contribué à la physionomie actuelle de la vallée.

Cette lecture serait incomplète, sans parler des nombreux lacs d'origine glaciaire qui ponctuent le paysage d'altitude de leurs mille couleurs et reflets. Véritables perles dans un écrin minéral, incroyables milieux de vie dans un espace souvent hostile, ces lacs d'altitude font partie des trésors fragiles de la vallée.

En surface, l'eau est partout : ruisseaux (Rau de Buffère, rau du Chardonnet ...), torrents (torrent de Roubion, torrent des Acles, ...), ravin (Ravin du Longet), rivière de la Clarée et marais caractérisent et qualifient son adaptation au relief. Si elle s'adapte au relief, elle participe encore à modeler le paysage par ses actions physiques et mécaniques (érosion, ravinement, avalanches).

Il est intéressant de noter que les réactions physico-chimiques entre l'eau et la roche modifient le goût de l'eau : sur l'adret de la haute vallée elle est plus douce que sur le côté ubac où elle s'avère plus dure et plus calcaire. L'influence du Trias au Sud s'oppose à celle des schistes houillers au Nord.

La rivière de la Clarée dans sa traversée de la séquence paysagère de la basse vallée se caractérise par des gravières et ripisylve qui accompagnent le cours d'eau dans un périple qui débute à 2433 m d'altitude au lac de La Clarée pour ensuite finir son chemin à la croisée du ruisseau de la Durance.

Cette rivière sauvage n'en reste pas moins sous contrôle des hommes et de leurs aménagements pour éviter la divagation du cours d'eau (enrochements, digues).



Croquis : Ambiance paysagère autour de la Clarée

2.1.4. LA VEGETATION



Photo 22 : Exemple de la présence de la végétation dans les paysages de la vallée

L'altitude s'étageant de 1 200 à plus de 3 000 m, ce sont plusieurs étages de végétation qui sont représentés, du montagnard au nival en passant par le subalpin et l'alpin et nival.

La variété des strates de végétation rencontrées étaye l'intérêt majeur de la flore de ces vallées. A ces familles de végétaux s'ajoute le cortège des espèces rupicoles : saules (*Salix* pl. sp) et aulnes blancs (*Alnus incana*) associés à des boisements de feuillus où le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) amorce la formation de la pinède.

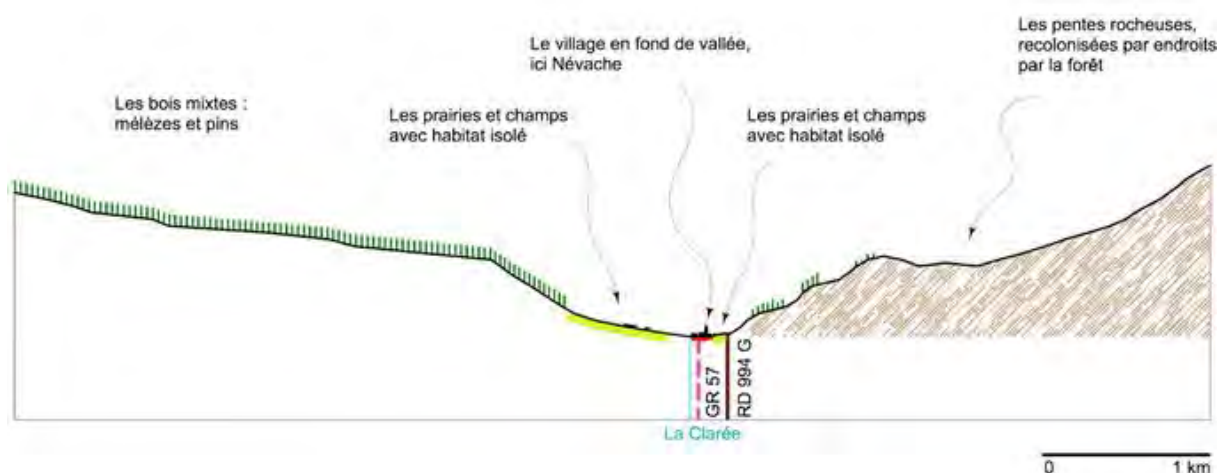
Entre 1200 et 1600 m, le pin rencontre le sapin (*Abies alba*) à l'étage montagnard. Ensuite, Pin à crochet, (*Pinus uncinata*), Mélèze (*Larix decidua*), Epicéa (*Picea abies*) et Pin cembro (*Pinus*

cembra) forment les principaux boisements de l'étage subalpin avec des faciès très différents selon qu'ils se trouvent à l'Adret ou à l'Ubac (Bois Noir / Forêt domaniale de la Clarée).

Puis les étendues herbeuses couvrent les pentes, royaume des pelouses alpines et des alpages sur des sols calcaires ou acides décalcifiés avec leurs espèces végétales associées.

Entre cet étage alpin et l'étage minéral, une végétation spécifique s'est implantée dans les éboulis et milieux rocheux. Tous ces milieux du plus commun au plus rare abritent un grand nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale :

48 espèces végétales déterminantes ont été répertoriées dont 16 sont protégées au niveau national et 20 sur la liste de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Saxifrage biflore, Tozzie des Alpes...).



Coupe : Principe d'implantation de la végétation autour des villages/hameaux

2.1.5. LES PAYSAGES CONSTRUITS ET HABITES



Photo 23 : Haute vallée de la Clarée, la retenue de Ratély



Photo 24 : Anciennes cultures en restanques, versant sud Biaune



Photo 25 : Parking à l'entrée de Ville Haute



Photo 26 : La Clarée, rivière à truite de souche autochtone. Spot de pêche des Hautes Alpes

La découverte de l'Unité de Paysage s'inscrit dans la lecture de cette vallée à fond plat. Son profil résulte du travail d'érosion des glaciers du Quaternaire, caractérisé par les structures géomorphologiques des domaines piémontais / austro-alpin et briançonnais.

Ce socle géologique, les dynamiques abiotiques et biotiques comme la présence humaine ont construit ce paysage de vallée marqué par des séquences bien identifiées. Ici la nature et les hommes ont écrit les limites de territoires.

La Haute vallée de la Clarée qui débute au verrou de Lacou et se déroule dans une succession de paliers constitués des lits comblés d'anciens lacs glaciaires reliés par des gorges dans lesquelles la Clarée forme des cascades. Cet espace de nature est ponctué de nombreux chalets d'alpages, parfois transformés et réhabilités pour de nouveaux usages (gîtes, résidences).

La Moyenne vallée est principalement composée par la plaine de Névache jusqu'au hameau de Plampinet. Cette séquence est à elle seule un résumé de l'histoire humaine et de l'évolution des pratiques dans la vallée de la Clarée. Signes visibles de ce processus, les constructions prennent la place d'une agriculture en régression.

La Basse vallée est la partie la plus habitée de la Clarée profitant de la proximité de Briançon et de Montgenèvre. C'est la porte d'entrée dans l'Unité avec notamment l'Isclé du Rosier.

Les espaces de nature sont également des lieux de prédilection de la faune sauvage, et en font un territoire de chasse prisé avec plusieurs sociétés et réserves de chasse.

Quant aux cours d'eau, et notamment celui de la Clarée, ce sont des « spots » de pêche réputés.

Ce loisir est pratiqué dans l'ensemble du bassin versant de la Clarée dont les cours d'eau sont tous de première catégorie, dans le domaine salmonicole et dans les lacs tous situés au-dessus de 1800 m d'altitude classés en première catégorie piscicole.

La partie Nord et Nord-ouest de l'Unité de Paysage est concernée par des activités militaires avec le Grand Champ de Tir Temporaire Rochilles Mont Thabor et le poste de montagne au Camp des Rochilles (refuge des Drayères) : 4 zones de batteries sur la commune de Névache (2 entre 1510 et 2450 mètres d'altitude) au col de l'Échelle et en Vallée Étroite et 2 au Nord des Chalets de Lacou et à l'Ouest du refuge de Laval.

Mais l'Unité de Paysage de la Clarée n'est pas seulement ces trois séquences paysagères ; il faut également considérer dans ce vaste espace la vallée Étroite, certes moins « urbaine » mais tout aussi riche de ses histoires et de ses échappées vers l'Italie et le mont Thabor. C'est aussi la vallée des Acles à l'Ouest de Plampinet, vallée sauvage où coule le torrent des Acles.

Cette vallée bien que préservée atteste de la perte de ses pratiques agricoles. Sur Névache, le recul des prés de fauche est engagé en raison de leur difficulté à être mécanisables. Cette incapacité d'adaptation aboutit à l'abandon des terrains et le résultat est la fermeture du paysage de vallée.

Les pratiques changent aussi dans l'élevage avec des troupeaux transhumants et non plus résidents qui modifient les parcours et les alpages. Le cheptel évolue ; les bovins sont remplacés par les ovins et les méthodes d'élevages différents créant de nouveaux paysages.

Une autre activité contribue au dessin des paysages de l'unité paysagère : il s'agit de l'exploitation de la forêt qui s'est développée sur le territoire (1 forêt domaniale / la Clarée, 3 forêts communales / Névache, Val des Prés, la Salle les Alpes).



Croquis : Névache, entre espaces construits et terrains agricoles plus ou moins abandonnés

2.1.6. HABITATS ET ARCHITECTURES



Photo 27 : Construction traditionnelle au hameau de Ville Haute



Photo 28 : Constructions contemporaines en bordure de RN 994g - Roubion



Photo 29 : La plaine de Névache grignotée par l'urbanisation, Roubion



Croquis : Chalet d'alpage en Haute Clarée



Photo 30 : Balcons et escaliers les éléments rapportés au volume bâti

Comme dans l'ensemble du Briançonnais, on retrouve un habitat permanent très groupé en hameaux et villages implantés :

- Soit en bordure de cône de déjection : le Rosier, la Vachette, le Serre, la Draye (Val-des-Prés), Plampinet, Sallé
- Soit en pied de versant : Ville Basse
- Soit blottis au creux d'un verrou glaciaire : Ville Haute

Ces sites d'implantation montrent le souci des populations paysannes de préserver les terres agricoles, seules sources de richesse de l'époque.

Cette implantation n'est pas reprise aujourd'hui et l'habitat se développe de manière plus lâche et consommatrice d'espaces à partir de ces pôles anciens.

En 1992, la vallée de la Clarée est classée au titre du patrimoine architectural et paysager.

Ce classement est à la fois une reconnaissance mais aussi une prise de conscience de la fragilité des valeurs qui font le caractère du lieu. Dans cette vallée, le caractère est à la fois construit et naturel. La richesse de cet espace vient de la communion que les hommes ont su trouver entre aménagement et écoute d'une nature à la fois belle et menaçante. Aujourd'hui, les valeurs de ce territoire et la communication sur celui-ci génèrent une fréquentation qui progressivement vient affaiblir les équilibres construits pendant des décennies.

La Vallée Étroite n'offre pas d'habitat permanent et seulement un hameau d'alpage groupé « Les Granges de la Vallée Étroite ».

La Haute Clarée est en revanche caractérisée par un éparpillement important des chalets d'alpages groupés en noyau de trois ou quatre, blottis dans des creux, à l'abri d'un rocher ou d'un verrou glaciaire.

La qualité architecturale de ces chalets, leur dispersion sur le territoire, additionné à la beauté du site, ont contribué au classement de la Haute Clarée devenue l'un des principaux pôles d'attraction touristiques du département.

2.1.7. LES PAYSAGES CONSTRUITS ET HABITES



Photo 31 : Entrée et sortie du village de Névache



Photo 32 : Hameau de Ville Haute à Névache



Photo 33 : Hameau de Plampinet sur la commune de Névache



Photo 34 : L'urbanisation du hameau de Sallé - Plaine de Névache

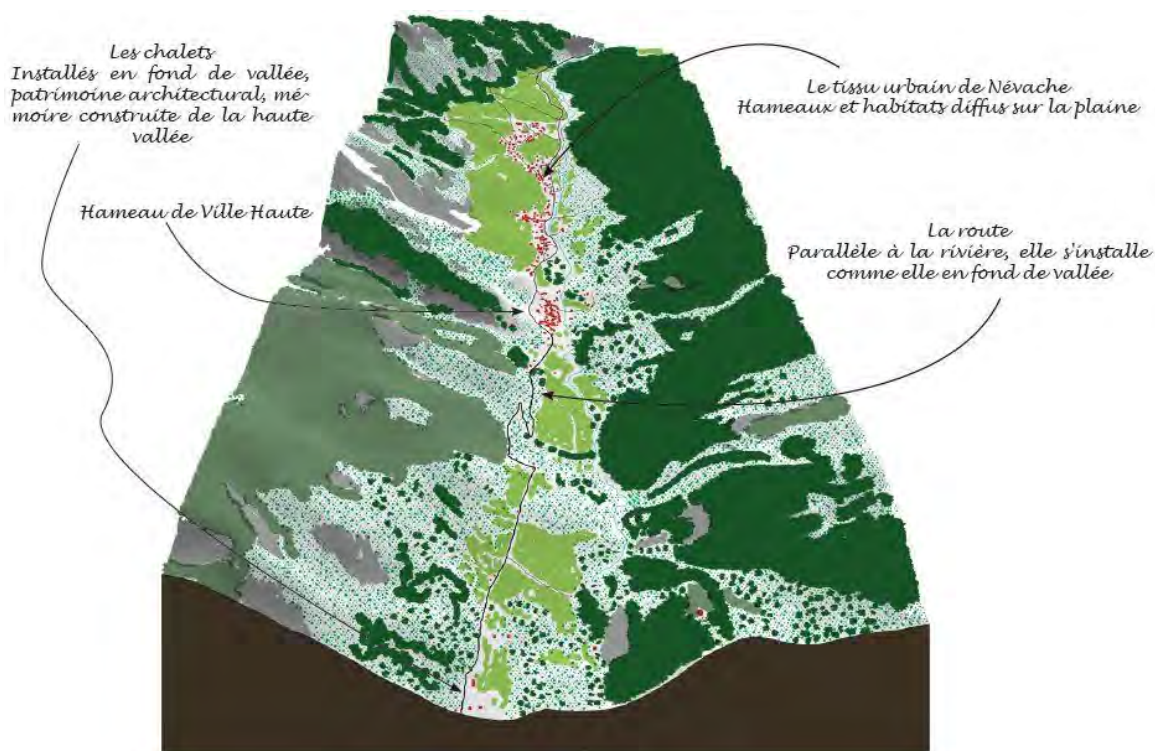
Une structure traditionnelle villageoise accompagnée de ses hameaux, c'est ainsi que se décline le système urbain de la vallée.

Les secteurs urbanisés de l'Unité de Paysage sont tous rattachés à un noyau villageois-hameau datant du siècle dernier. Il en est ainsi de Névache avec ses sept hameaux (Plampinet, Roubion, Sallé, Fortville/Le Cros, Ville Basse, Ville Haute et les Granges de la Vallée Étroite.

La basse vallée de la Clarée, de Val-des-Prés à Névache, a connu le développement d'une urbanisation composée essentiellement d'habitats individuels, de maisons de villages et de bâtisses agricoles. La vocation de cet habitat varie selon les secteurs. Au Val-des-Prés, le développement urbain est sans doute à mettre en relation avec la proximité de Briançon. Sur la commune de Névache, il s'agit davantage de résidences secondaires.

Les conséquences sur le paysage sont les mêmes : forme urbaine d'habitat diffus relativement consommatrice d'espaces, peu de mise en valeur des centres anciens, des aménagements pas toujours en adéquation avec le site d'accueil, ce qui donne parfois aux constructions cette image d'être simplement « posées » sur le sol, sans respect du modelé de terrain.

La réhabilitation des villages était la préoccupation première du projet d'Opération Grand Site (OGS) de mai 2000, signifiant par-là l'importance accordée au patrimoine bâti, pour les visiteurs comme pour les propriétaires qui en ont la charge. Ces derniers sont confrontés à des problèmes techniques (règles architecturales traditionnelles à respecter) et budgétaires (surcoûts dus au respect des règles). La communauté a donc décidé de se doter d'une Charte Architecturale et Paysagère, document-cadre s'appuyant, à terme, sur une dizaine de projets-pilotes accompagnés de fiches actions. Cette charte se déclinera en deux versions, dont une à l'attention du grand public afin d'éviter bien des erreurs et contribuant à enrayer la banalisation du patrimoine bâti ancien. Elle permettra de préserver l'identité des villages, d'encourager et de soutenir les initiatives pour le développement et la mise en valeur touristique de la Vallée de la Clarée. Cette Charte s'appelle aujourd'hui le Guide Architectural et Paysager de la vallée de la Clarée, document référent en matière de réhabilitation du bâti et constructions neuves.



Entre Haute et Moyenne vallée de Névache - une mosaïque de paysages

2.1.8. LES PAYSAGES AGRICOLES



Photo 35 : Prairie en rive gauche du torrent de Roubion - Plaine de Névache



Photo 36 : Les clapiers entre le Cros et Sallé - Plaine de Névache



Photo 37 : Les terrasses soutenues par leurs talus en herbe, sur les côtés les pierres ôtées



Photo 38 : Les pentes travaillées sur l'ubac des Chirouzes – Névache

« Quand elle parlait d'agriculture, elle parlait de paysages, du maintien des strates et de l'équilibre entre le bâti, les champs, la forêt et puis les rochers au sommet. C'est d'une actualité déconcertante. Aujourd'hui, le paysage se ferme. On est envahi par les arbres » Ce sont les mots de René Siestrunk (ancien maire de Val-des-Prés) à propos d'Emilie Carles, qui sont aujourd'hui la représentation fidèle du paysage des vallées construits et dessinés par les hommes au travers d'une activité agropastorale.

La valeur des paysages de cette Unité de Paysage est étroitement liée aux pratiques agricoles et pastorales.

Sans éleveur résident et sans agriculteur, la vallée de la Clarée et la vallée Étroite continueront dans cette transformation inéluctable d'une fermeture des milieux ouverts. Le cadre paysager de ces vallées est inféodé à des pratiques agricoles qui maintiendront les près de fauche, les alpages, les troupeaux (ovins et bovins).

L'agriculture est ici celle de montagne principalement organisée autour de la culture et de l'élevage.

La sylviculture est également présente sur le territoire compte tenu de la part importante des superficies boisées.

La répartition entre forêt et terres agricoles joue un rôle important dans la perception et l'ambiance paysagère. L'ensemble des cônes de déjections et des plaines a été mis en culture. Cette agriculture de montagne est caractérisée par l'absence de haies végétales ; les parcelles sont délimitées par de nombreux clapiers structurant le paysage.

La Haute Vallée de la Clarée et la Vallée Étroite correspondent à des secteurs d'alpages qui contribuent à créer des milieux ouverts.

L'Opération Grand Site, au travers de son enjeu sur la réhabilitation des milieux, sites et paysages permet, sur la commune de Névache, la gestion des espaces agricoles abandonnés ou en cours d'abandon permet de préserver et conserver la richesse de ces espaces et milieux dans le cadre de la valorisation des patrimoines. L'association de défense des intérêts pastoraux et forestiers de la commune de Névache qui gère, depuis 1942, 50% de la superficie des alpages, est probablement le meilleur appui pour mener à terme la gestion du foncier considérant que la Haute Vallée en particulier est le site le plus fréquenté de la Clarée. Le classement site Natura 2000 « Clarée » a également attiré l'attention sur le rôle de l'activité agricole et de la sylviculture dans la conservation des milieux et leurs capacités à maintenir les

prairies de fauche de montagne, à maintenir ou améliorer la biodiversité des peuplements forestiers, etc.

2.1.9. LES PAYSAGES DE LOISIRS

L'activité de tourisme « nature », et une part essentielle de l'économie locale.

La vallée de la Clarée s'affiche comme une terre de tourisme en proposant aussi bien des activités hiver-nales qu'estivales. Les visiteurs y sont accueillis par les deux offices de tourisme : Clarée – Névache et Clarée – Val-des-Près. L'Unité de Paysage avec 48 % de résidences secondaires dont plus de 70 % sur Névache, marque clairement sa vocation touristique et de loisirs.

En hiver, c'est essentiellement le ski de fond et le ski de randonnée (refuges et stations familiales) qui animent la vallée. La commune de Val-des-Près est davantage tournée vers le ski de fond. L'offre de services est plus diversifiée sur la commune de Névache

Le reste de l'année, ce territoire de nature offre de nombreuses activités de loisirs dispersées sur différents sites : randonnée pédestre, VTT, vélo de route, escalade, accrobranche, activité d'eaux-vives, pêche, chasse ...

L'Unité Paysagère n'est pas identifiée comme un site stratégique à valoriser au sein du programme « Tourisme 2020 » lancé par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

La forte fréquentation des vallées de la Clarée et Étroite, sites naturels prisés estimée à 600 000 visiteurs/an, (Source : Opération Grand Site Vallée de Clarée) a nécessité en 1992 leur protection au titre des sites classés, afin de préserver ces deux vallées emblématiques. Elles n'en demeurent pas moins fragiles au vu de leur notoriété et d'une sur-fréquentation automobile estivale, pourtant régulée par la mise en place de navette en haute vallée de Névache.

Offrir aux visiteurs des vallées préservées, favoriser un tourisme durable et responsable qui respecte les conditions de vie des habitants, générer des retombées économiques au plan local, tels sont les objectifs prioritaires des responsables des collectivités locales engagées dans la démarche d'Opération Grand Site et c'est dans cet esprit qu'un document d'orientation a été élaboré.

Trois grands enjeux ont été retenus :

- Optimisation de l'accueil et l'information des publics,
- Gestion de la circulation et du stationnement,
- Réhabilitation des milieux, sites et paysages.

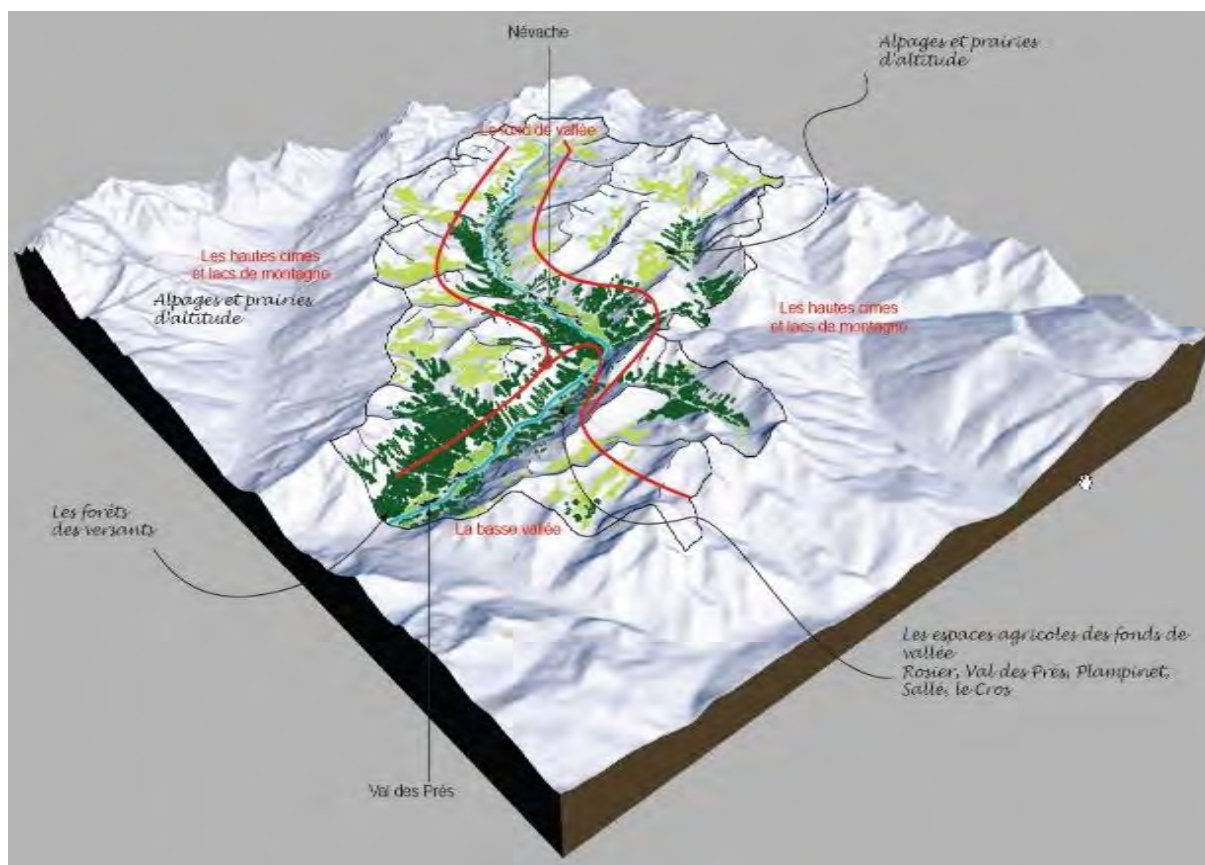
Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 les impacts liés à la fréquentation touristique ont été également relevés.

L'Unité Paysagère des vallées de la Clarée est sans conteste une vallée qui peut encore présenter des paysages de valeur patrimoniale et des espaces de nature qui ne sont autres que le reflet d'une harmonie entre pratiques agricoles et usages d'un territoire par ses habitants.

Malheureusement ce temps de l'équilibre est aujourd'hui malmené par des changements de pratiques et des besoins forts différents entre visiteurs et résidents d'un même lieu.

La vallée de la Clarée et celle de la vallée Étroite en sont les exemples très parlants. La richesse de ces espaces de nature, l'urbanisation modérée, des sites encore difficiles d'accès, un patrimoine culturel et architectural référent des histoires de ces vallées, sont les éléments à l'origine de l'intérêt porté à cette vallée. Cette attractivité aujourd'hui nécessite des prises de positions fortes des pouvoirs publics pour préserver cette vallée « patrimoine ».

2.1.10. LES STRUCTURES PAYSAGERES



Les structures paysagères sur la vallée de la Clarée

La caractérisation de ces différentes structures paysagères s'établit en premier lieu par la géologie très tranchée de ce territoire.

L'opposition Trias / Schiste se révèle par les formes de relief. Ce sous-sol conditionne également son couvert. Selon la nature du sous-sol, ce sont certaines formations végétales qui s'installent et définissent ainsi les ambiances paysagères qui découlent de cette conjonction d'éléments physiques marqués dans cette Unité de Paysage. L'Unité Paysagère des Vallées de la Clarée est tout d'abord une grande vallée à fond plat qui englobe la vallée de la Clarée et la vallée Étroite.

2.1.10.1. Les hautes cimes et lacs de montagne :

La vallée est bordée de reliefs de plus de 3 000 m qui ferment et délimitent son espace, ne laissant que son extrémité Sud ouverte vers Briançon.

A l'Ouest, le massif de la Tête Noire organise la mitoyenneté avec la vallée de la Guisane, quant à l'Est les sommets des Grands Becs et de la Roche Bernaude matérialisent la frontière avec l'Italie.

Puis ce sont la Pointe des Cerces et le Mont Thabor qui ferment la vallée au Nord et installent la limite avec la Savoie.

Ces reliefs s'organisent en une succession de pointes, de pics et de crêtes plus ou moins adoucies, de cols et sont le territoire des lacs de montagne et des alpages.

C'est dans cette structure que s'intègre la totalité de la vallée des Acles et celle Étroite. Enclavée, cette dernière n'accueille pas d'habitat permanent et seul s'y est implanté un

hameau d'alpage groupé « les Granges de la vallée Étroite ». Cependant elle permet l'accès à l'Italie par le col de l'Échelle et la Route Départementale 1t.

Les lacs sont les petits trésors de ces montagnes. Véritables mémoires de l'histoire glaciaire, ils sont représentatifs des milieux qui les entourent ; en cela chaque lac est un écosystème unique d'une très grande valeur écologique et paysagère. Ces qualités en font aussi leur grande fragilité et à ce titre 16 d'entre eux ont fait l'objet d'un classement (Laramon, Serpent, etc.).

2.1.10.2. Le fond de vallée :

Ce terme fond de vallée peut s'entendre de deux manières.

Le fond dans sa signification géomorphologique est cet espace entre les deux versants où coule la Clarée. Plus ou moins plat, les sols fertiles s'y sont accumulés permettant à l'homme de cultiver et donc de vivre. L'homme a pu construire les routes et les maisons nécessaires pour y rester et circuler.

Malgré des conditions naturelles difficiles (climat, topographie, altitude, ...), l'homme a travaillé ces terres. Les surfaces utilisées par l'agriculture, les pratiques culturelles et pastorales ont façonné les paysages et contribuent à la conservation de la richesse biologique des milieux.

Un village, celui de Névache, concentre l'occupation humaine, puis Plampinet. La commune de Névache est la plus vaste du département avec ses 19 000 hectares. Névache est aussi un village alpin authentique perché à 1 600 mètres.

Le « fond » est aussi le bout de la vallée car la vallée de la Clarée est une vallée en cul de sac, se heurtant au massif du Mont Thabor. Aucune route n'en permet le franchissement et l'accès à la Savoie ne peut se faire que par des chemins de Grande Randonnée, le GR 5 et le GR 57.

Entre Plampinet et le verrou glaciaire situé à l'amont de la Ville Haute de Névache, c'est un espace ouvert, marqué par une urbanisation croissante reposant essentiellement sur l'activité touristique et ses équipements associés (routes, parking...). L'activité agricole est en voie de disparition compte tenu de l'absence d'agriculteurs sédentarisés sur le haut de la vallée.

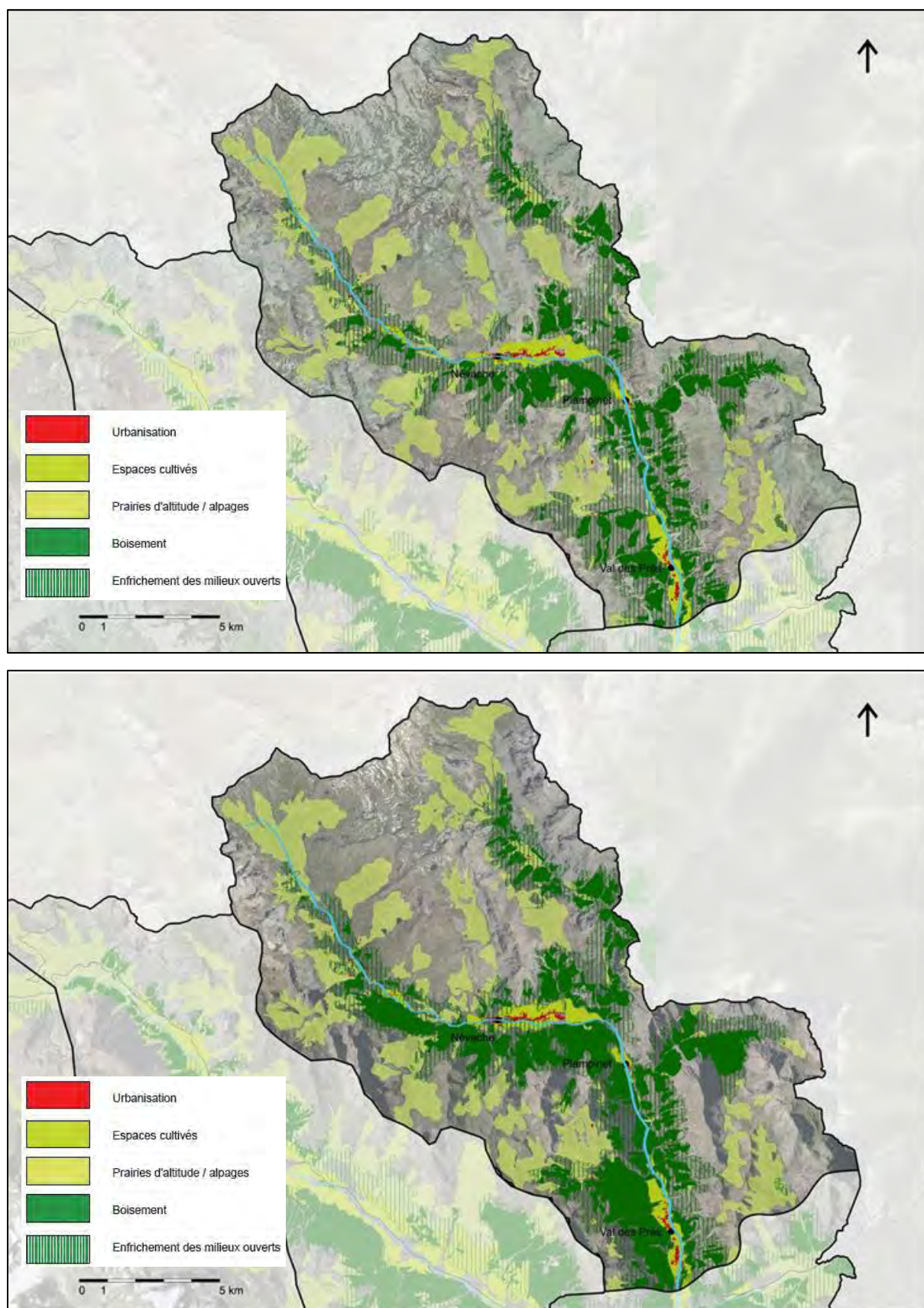
2.1.11. LES FACTEURS D'EVOLUTION

Degré d'incidence du facteur d'évolution dans la transformation des paysages		
Fort	Moyen	Faible
<u>Accessibilité :</u> • Accès par une voie principale, la RD 994g ; • Un autre accès par la RD1t depuis l'Italie et le col de l'Echelle : trafic très faible (environ 250 véhicules par jour en moyenne, MJA en 2012). • Fin de la RD 994g à Névache pour ensuite se poursuivre sous le nom de RD 301t et finir en cul de sac au refuge de Laval ; • Configuration de ces voies générant en	<u>Dynamiques démographiques :</u> • Entre 1999 et 2010, population totale passée de 754 à 889 habitants soit une hausse de 12 habitants supplémentaires par an. • En 2011, la population atteint 929 habitants. • Hausse du nombre de logements sur la même période passant de 312 en 1999 à 398 en 2011 (source : recensement INSEE).	<u>L'économie :</u> <i>Industrie, artisanat, commerces :</i> • Peu d'industrie et de commerce ; • Développement de l'exploitation de la forêt : 1 forêt domaniale : la Clarée, 3 forêts communales : Névache, Val des Prés, la Salle les Alpes ; • Deux scieries sur la commune de Val des Prés ; • Territoire de chasse comportant plusieurs

période estivale une sur fréquentation de ces axes et des parkings situés en bout de route ; • Mise en place d'une navette par L'Opération Grand Site de la Vallée de la Clarée (OGS) « La Navette Haute Clarée » : meilleure desserte et gestion des flux.	• Répartition du parc de logement : baisse de la part relative des résidences principales et secondaires entre 1999 et 2011 - hausse de la part de logements vacants (3,5% en 1999, 5,8% en 2006 et 7,2% en 2011). Ces tendances montrent une perte d'attractivité du territoire malgré la hausse du nombre de logements : parc de logement vieillissant qui n'attire pas les nouveaux habitants qui préfèrent construire de nouveaux logements, généralement en périphérie proche des villages ou hameaux.	sociétés et réserves de chasse ; • Pratique de la pêche sur l'ensemble du bassin versant de la Clarée ; • Au Nord et Nord-ouest, activités militaires avec le Grand Champ de Tir Temporaire Rochilles Mont Thabor.
<u>L'économie : Agriculture :</u> • Économie basée historiquement sur l'agriculture et le pastoralisme ; • Gestion des espaces agricoles abandonnés ou en cours d'abandon par L'Opération Grand Site, par le biais de son enjeu sur la réhabilitation des milieux, sites et paysages ; • Classement du site en Natura 2000 « Clarée » pour le rôle et l'impact de l'activité agricole et de la sylviculture dans la conservation des milieux : maintenir les prairies de fauche de montagne, maintenir ou améliorer la biodiversité des peuplements forestiers, etc. • Haute vallée de la Clarée et la Vallée Etroite : secteurs d'alpages ; • Hausse de la SAU entre 1988 et 2010 ; • Stabilité du cheptel 1988 et 2010 ;	<u>Intensité urbaine :</u> • Secteurs urbanisés, tous rattachés à un noyau villageois-hameau datant du siècle dernier ; • Intensité urbaine à relativiser du fait du faible nombre d'habitants au sein de ses 2 communes (348 habitants à Névache en 2010, 541 habitants à Val-des-Prés) ; • Toutefois attractivité des villages et des hameaux autour desquels viennent s'agglomérer de nouvelles habitations : développement de l'urbanisation comme au lieu-dit Sallé qui tend à rejoindre le lieu-dit Le Cros et celui de Roubion • Extensions du bâti restant rattachées à un faisceau de route et diffusion en dehors des noyaux historiques selon la trame d'un habitat plus ou moins groupé. La maison individuelle éloignée de tout n'a pas encore trouvé sa place, cela	<u>L'économie : Tourisme, loisir services :</u> • Activités hivernales et estivales ; • En hiver : essentiellement le ski de fond et le ski de randonnée ; • Le reste de l'année : randonnée pédestre, VTT, escalade, accrobranche, activité d'eaux-vives, pêche, chasse ... • Centre de vacances et campings. • Classement en site classé depuis 1992 (OGS) en raison de la forte fréquentation de la vallée. • Démarche de l'OGS : offrir aux visiteurs des vallées préservées, favoriser un tourisme durable et responsable qui respecte les conditions de vie des habitants, générer des retombées

• Hausse de la superficie en terres labourables entre 1988 et 2010 ; • Idem pour la superficie toujours en herbe ; • Sylviculture présente compte tenu de la part importante des superficies boisées.	probablement en raison des risques naturels.	économiques au plan local. • Trois grands enjeux retenus : - o Optimisation de l'accueil et l'information des publics, - o Gestion de la circulation et du stationnement, - o Réhabilitation des milieux, sites et paysages. • Impacts liés à la fréquentation touristique relevés dans l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000.
-	-	<u>Energie :</u> Une microcentrale électrique sur la commune de Névache, au lieudit « Chalets de Lacou » sur la rivière de la Clarée.
-	-	<u>Politiques de gestion et de protection :</u> Nombreuses et multiples, Site classé, sites inscrits, réseau NATURA 2000, Opération Grand Site en cours.

2.1.12. ANALYSE 1999 / 2014



Carte 74 : La vallée de la Clarée en 1999 (en haut) et 2014 (en bas)

Bois :

Développement significatif de la forêt en ubac essentiellement.

Espaces ouverts :

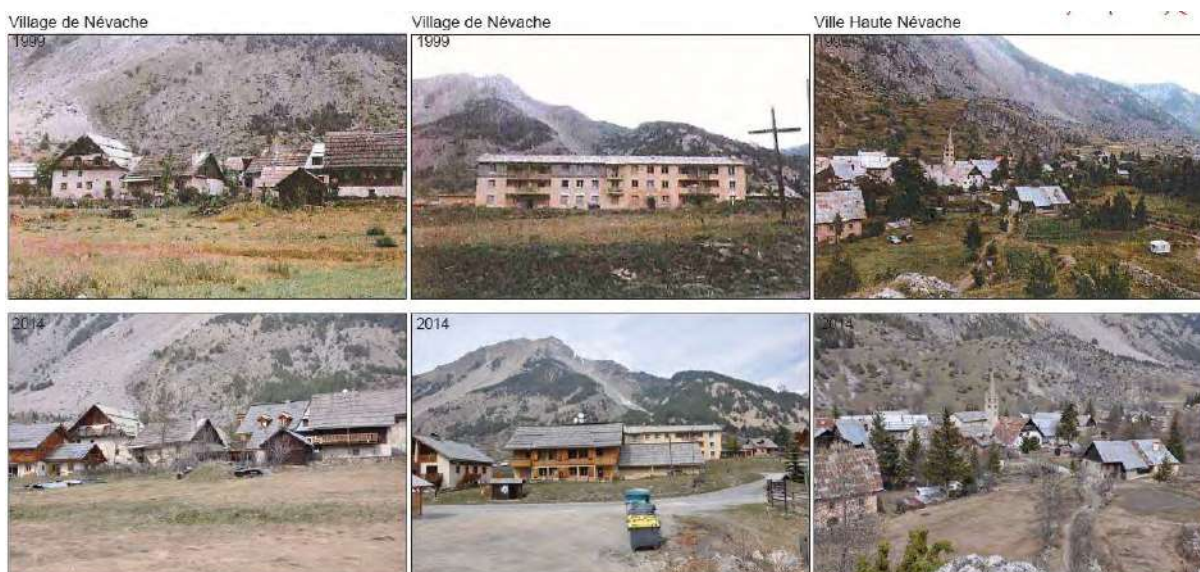
Enfrichement et recolonisation par la forêt.

Agriculture :

Augmentation de la Surface Agricole Utile mais tendance à l'abandon des terres difficiles d'accès et à cultiver.

Urbain :

Développement urbain lâche autour des noyaux existants.



On ne peut nier les transformations du et des paysages au sein de ces vallées, qu'elles soient Clarée et Étroite. Les changements les plus marquants sont associés aux transformations des espaces agricoles, même si les chiffres depuis 22 ans relatent une certaine dynamique. Pour autant force est de constater dans ce paysage de vallée, l'abandon et le recul de terres cultivables, l'arrêt de la gestion et de l'entretien des prairies de fauches malgré les initiatives de jeunes agriculteurs et éleveurs qui s'engagent dans la remise en « exploitation » de ces surfaces en herbes.

A ces modifications qui affectent le paysage, il faut prendre en compte les bouleversements des pratiques d'élevages et de pâturages, avec notamment des troupeaux d'estives qui dépassent aisément les 1500 bêtes et un cheptel essentiellement d'ovins. Cette fracture entre l'agriculture d'hier, principalement de subsistance et à l'échelle des vallées, et l'agriculture d'aujourd'hui, retour aux traditions, élevage intensif pour des productions hors d'échelle, ont entraîné le recul des espaces agricoles au profit de la forêt et d'une urbanisation « friande » de ces terres abandonnées.

S'il y a un lieu qui à lui seul résume ces transformations importantes dans le paysage de la vallée, il s'agit bien de la plaine de Névache avec les hameaux de Roubion, Sallé et le Cros. Ici l'habitat a profité de ces terres délaissées et ouvertes à tous les possibles hormis ceux d'une récupération pour un retour à la culture. Pour autant il est intéressant de voir comment certains hameaux ont su maintenir la qualité de leurs espaces naturels et comment ils ont su préserver la spécificité d'un habitat traditionnel et fonctionnel, participant pleinement au cadre de vie et à la qualité esthétique et paysagère des vallées.

Il y a dans cette vallée classée des espaces protégés d'une certaine dynamique urbaine qui affecte les terres agricoles en fond de vallée. Pour autant cette attention n'est pas en mesure de maintenir ces espaces ouverts face à la recolonisation forestière.

Les caractères forts de la vallée de la Clarée et de la vallée Étroite se concentrent au travers d'une architecture patrimoniale et respectueuse de son et ses milieux, d'une agriculture qui a su pendant des décennies valoriser des terres en fond de vallée (toutes proches de l'habitat), gérer une ressource de montagne (les prairies d'altitude, alpages), et considérer un territoire naturel et sauvage comme une ressource capitale pour la vie de la vallée (matériaux de construction, chasse, cueillette).

Aujourd'hui, ces considérations sont affectées par des pratiques différentes et des usages qui perturbent un équilibre qui avait été trouvé entre « exploitation », « consommation » et « préservation ». Pour maintenir une certaine image, pour conserver ce qui fait la richesse et la qualité du cadre de vie de cette vallée, il est important d'accompagner les possibles transformations, de réguler et d'anticiper sur les attentes des habitants et des visiteurs.

En basse vallée, sur Val-des-Prés, on retrouve des enjeux similaires à ceux du fond de vallée, sans doute plus marqués en raison de la proximité avec Briançon. A l'aval de Plampinet, la proximité de Briançon entraîne pour partie une mutation des villages ruraux en espace péri-urbain avec un nombre important d'habitants vivant dans la vallée mais travaillant à Briançon ou dans les stations alentours.

2.1.13. LES ENJEUX PAYSAGERS

Cette vallée a construit son histoire entre Dauphiné, République des Escartons, Italie et royaume de France. De par son authenticité, la vallée de la Clarée est classée et protégée au titre de son patrimoine naturel et humain depuis 1992. Cet ensemble paysager extraordinaire est en marche depuis 2006 sous l'impulsion de la Communauté de Commune du Briançonnais pour intégrer le réseau Grand Site de France.

Ses richesses biologiques et paysagères mais aussi la fragilité de ses espèces animales et végétales et de leurs habitats s'inscrit dans le réseau Natura 2000 avec ce souci de concilier préservation des milieux et maintien d'un environnement socio-économique favorable à la vie de la vallée (Site Natura 2000 FR 9301499 Clarée).

Les hautes cimes et lacs de montagne :

La remontée de la limite entre étage forestier et prairial alpin est un enjeu sur ces territoires dans la mesure où l'effet de l'enrésinement tend à gagner les étages de végétation supérieurs.

Les hautes cimes et leurs lacs d'altitude sont des espaces attractifs évidents en raison de l'esthétique du site en lui-même, d'une promotion réussie, du classement d'un site depuis plus de 20 ans. Cette notoriété entraîne une sur-fréquentation sur des périodes circonscrites à l'été et l'hiver.

La partie Est de l'Unité de Paysage contient moins d'enjeux du fait du côté plus sauvage et peut-être plus austère de ce territoire. Le classement de la vallée en a allégé la pression puisque le projet de tunnel, prévu sous le col de l'Echelle, a été abandonné depuis.

Mais il reste des pressions sur les espaces de nature à ne pas négliger :

- Inhérentes à la fréquentation du col de l'Echelle, importante en été et sur ces deux versants ;
- Associées aux velléités d'extension du domaine skiable de Montgenèvre qui pourraient atteindre les extrémités de ce territoire (projet « Espace 3000 Chaberton »).

Le fond de vallée :

L'extension urbaine est ici touristique d'où l'inoccupation des maisons une grande partie de l'année ; l'agriculture est en déclin et l'extension forestière est continue.

Cette brève description des fonds de vallée révèle d'autres problématiques plus vastes :

- En matière d'urbanité, la vallée fait face à une désorganisation de ses unités urbaines avec la diffusion d'un habitat isolé, consommateur d'espaces et opportuniste. C'est un peu le paradoxe dans ce site classé, où il serait possible d'imaginer une prise en compte rigoureuse des formes traditionnelles urbaines que sont les villages et les hameaux historiques de la vallée. Ainsi, la plaine de Névache illustre parfaitement ce système urbain « grignoteur d'espace » (Sallé, Roubion) ;
- En matière d'architecture, malgré le site classé, les sites inscrits et plusieurs ouvrages édictant et préconisant les règles pour construire et rénover, les dérives et les indécidables sont fréquentes avec des constructions qualifiées de contemporaines. La banalisation d'une architecture au profit de la standardisation et d'une logique économique entraîne une simplification des formes et une perte d'identité du bâti. Dans cette interprétation réductrice d'un savoir-faire, l'espace public et les espaces extérieurs des constructions sont eux aussi réduits à une architecture assez simpliste et peu qualitative ;
- Concernant l'agriculture, les paysages du fond de vallée sont en pleine mutation pour diverses raisons (économique, touristique, culturelle) et malgré les initiatives de jeunes agriculteurs et agricultrices, l'abandon global et le recul des espaces agricoles aux dépens de la forêt et de l'urbanisation est patent. Les paysages et la matrice agricoles perdent leur dimension culturelle et culturelle d'où une évolution qui conduit à une disparition des paysages agricoles identitaires.

Photo 39 : Perspective sur la rivière, les anciens champs et Roubion

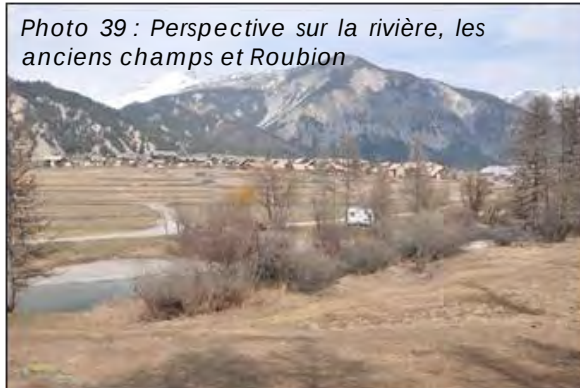


Photo 41 : Essaimage de chalets aux abords des villages



Photo 40 : Détail d'une façade - Maison à Ville Haute



Photo 42 : Phénomène d'enrésinement des prairies d'altitude

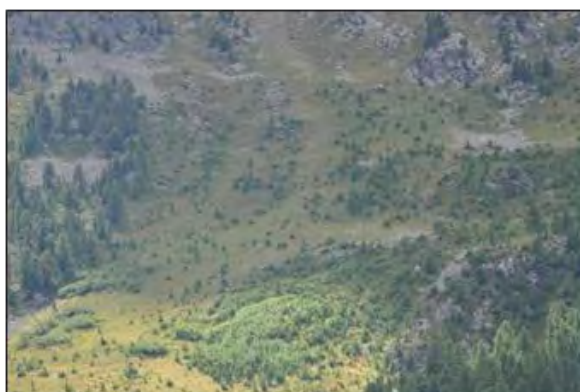
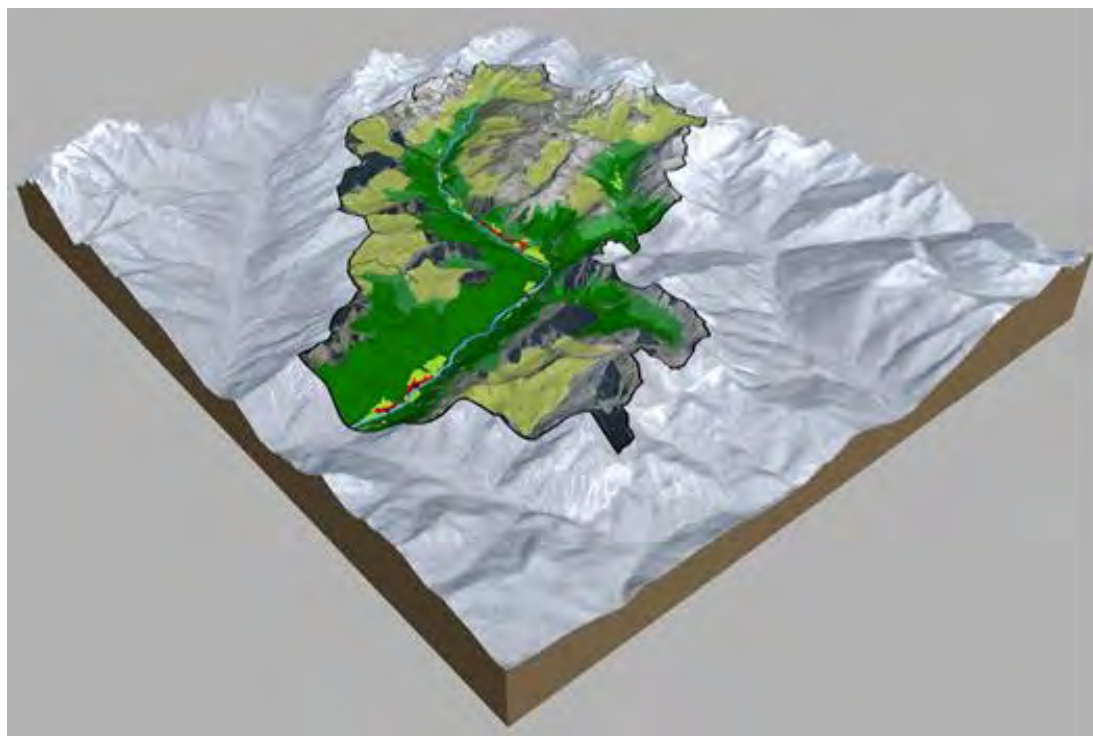




Photo 43 : Architecture traditionnelle des chalets d'alpage

2.1.14. SCENARI D'EVOLUTION

Les scénarii présentés s'appuient sur des processus de mutation des paysages mis en évidence par une analyse objective des données disponibles. Ils ne constituent en aucun cas une évolution voulue ou souhaitée. Ils alertent d'une possible transformation si les décisions en termes d'aménagement du territoire n'affirment pas une vraie préoccupation de préservation des paysages. Ils incitent à une vigilance paysagère orientée vers la sauvegarde de la qualité des paysages, source de développement économique et social.



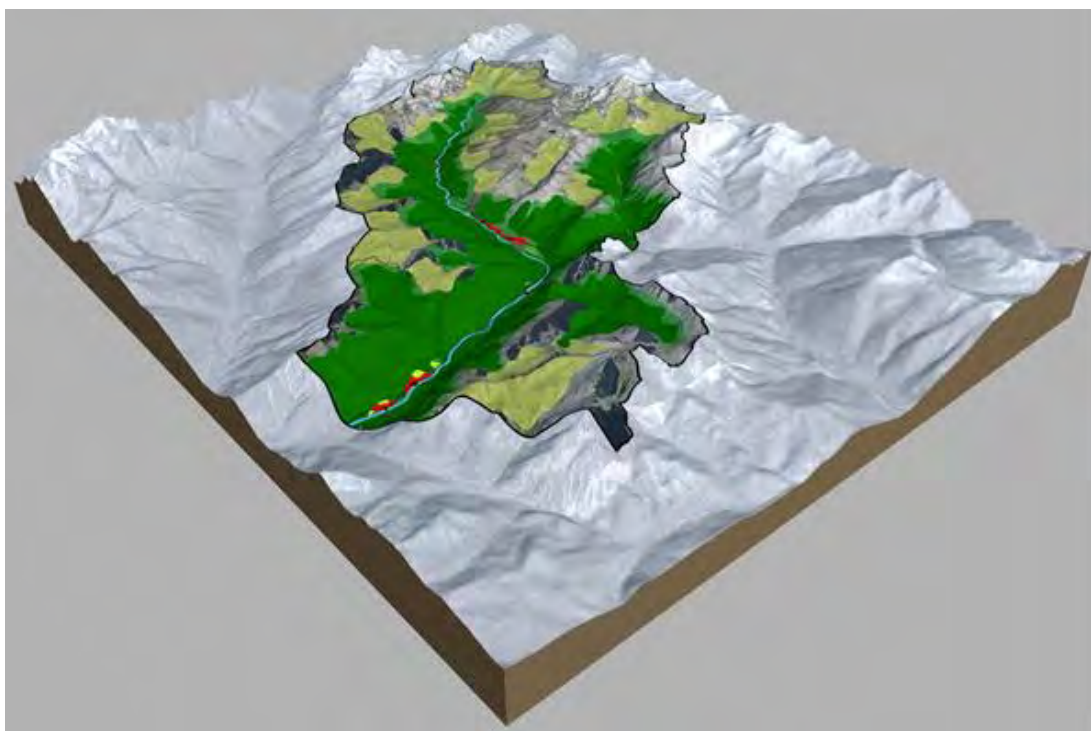
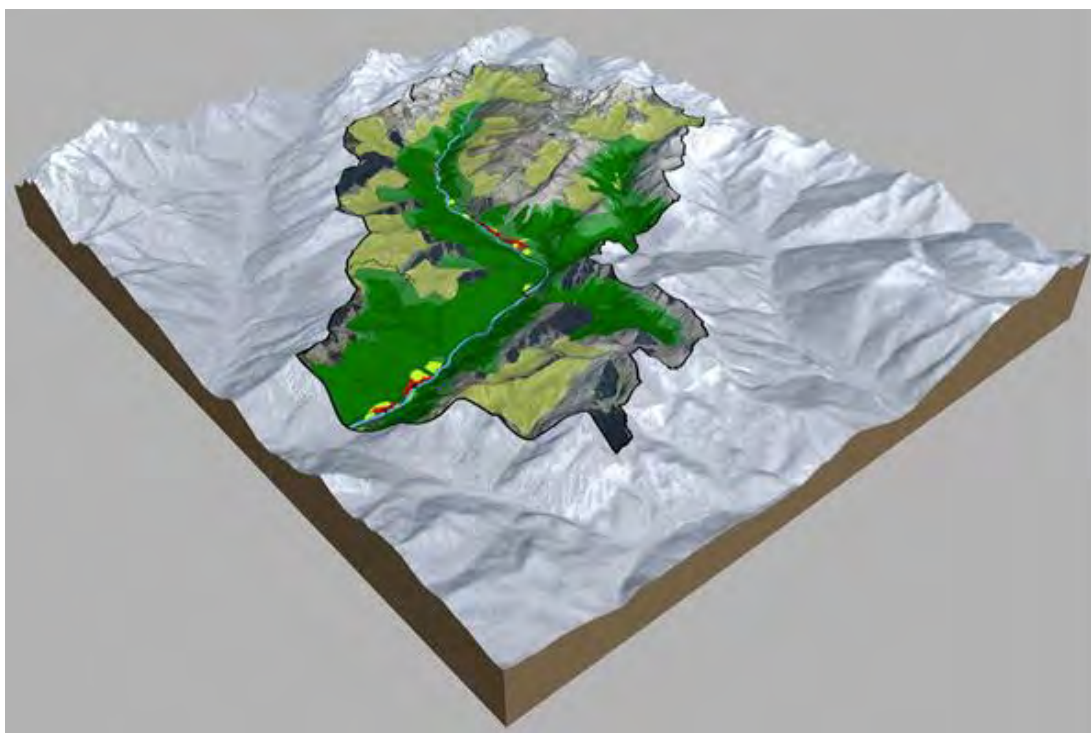


Diagramme de projection de l'évolution des paysages dans la vallée en 2014, à T+5 et T+15

L'analyse montre un développement de la forêt significatif.

Même si le minéral définit une grande partie des paysages de la vallée, les transformations de ces vallées, qu'elle soit Clarée et Étroite, sont bien réelles.

Les changements les plus marquants sont associés aux espaces agricoles avec l'abandon des terres cultivables, l'arrêt de la gestion et de l'entretien des prairies, les bouleversements des pratiques d'élevages et de pâturages et le bétail avec une perte en diversité d'espèces.

C'est ainsi que la forêt opportuniste profite de ces espaces délaissés, avec une prédilection pour les ubacs qui lui offrent des milieux plus favorables à son expansion.

Le processus déjà engagé de diffusion de l'habitat autour des noyaux villageois, plus particulièrement Névache et Val des Prés, laisse entrevoir les possibles si cette extension n'est pas maîtrisée.

Val des Prés, par sa proximité avec Briançon, serait la commune la plus vulnérable. Cependant Névache verrait aussi son urbanisation s'étendre afin de répondre aux demandes d'hébergements nécessaires à un tourisme en augmentation.





Photo 44 : Photomontage de la dynamique d'enfrichement d'un versant en 2014, à T+5 et T+15

Le phénomène d'enfrichement des prairies est lisible à une échelle de temps humaine. C'est dire la vivacité de ce phénomène.

Les pentes enherbées donnent à lire les subtilités d'un relief. Couvertes de boisements, il est facile de deviner le changement de physionomie de la vallée si ce phénomène se confirme.

Une des particularités de la vallée de la Clarée est d'être à la rencontre de deux formations géologiques qui se révèlent par la couleur de leurs roches, par leurs formes aiguës ou adoucies, massives ou ruiniformes... Elles influent aussi sur les formations végétales et construisent ainsi des paysages particuliers.

Quel serait le nouveau faciès de cette vallée si ces versants se couvrent d'un foisonnement d'arbres, occultant chaque aspérité ou micro reliefs, et qui se distinguent en plus par un vert relativement sombre et uniforme ?

C'est non seulement la disparition d'espaces supports d'une biodiversité riche mais aussi l'apparition de tableaux paysagers sombres et monotones.





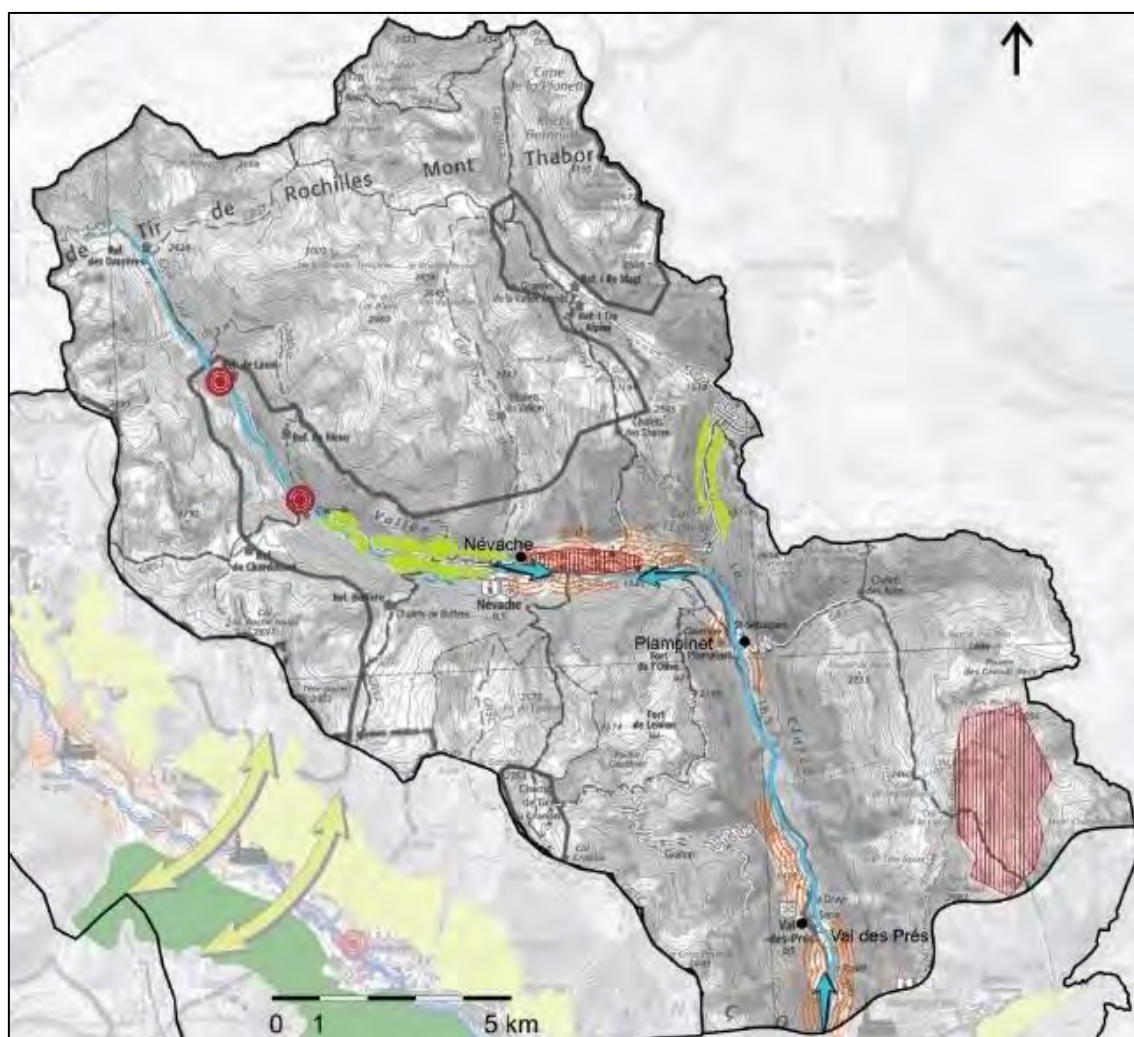
Photo 45 : Photomontage de l'évolution d'un versant en arrière-plan de Plampinet en 2014, à T+5 et T+15

Si le processus de fermeture des espaces de nature illustré plus avant rend compte d'une possible monotonie des paysages qui sont aujourd'hui riches de leurs nuances de verts, de leurs pleins (bois) et de leurs « vides » (prairies), que deviendraient les arrière-plans des villages ?

Aujourd'hui ils bénéficient d'un environnement remarquable où la toute-puissance des reliefs se lit par leur minéralité, certains diraient leur aridité, et leur morphologie. Elles définissent la qualité exceptionnelle des arrière-plans de ces villages.

Colonisant peu à peu les versants, les bois dessinent un fond de scène plus lourd avec les formes moutonneuses et sombres des conifères.

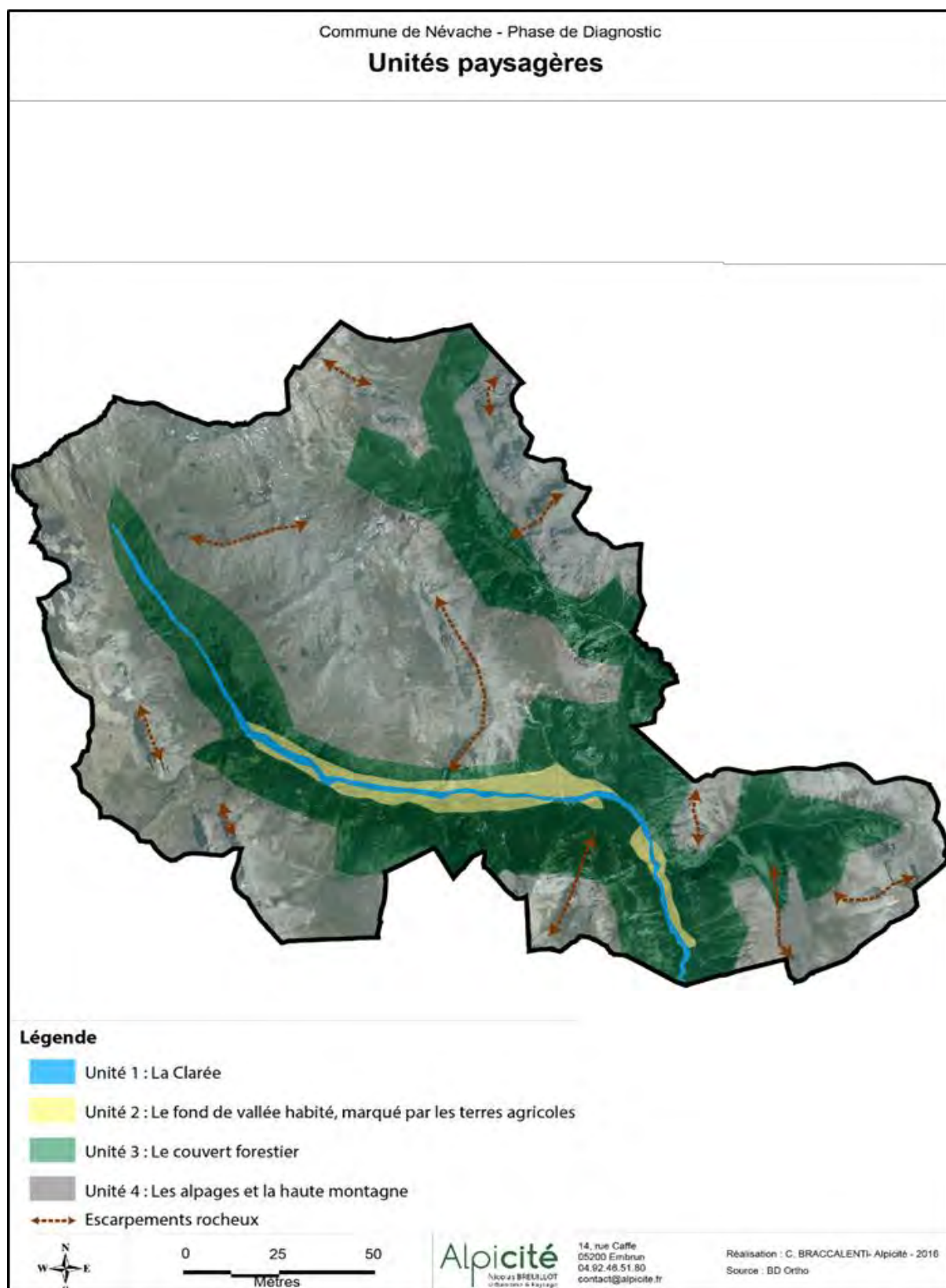
2.1.15. LES PRECONISATIONS PAYSAGERES



Limiter :	
L'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles abandonnées Plaine de Névache	
L'extension du domaine skiable dans les espaces de nature Projet UTN de Montgenèvre	
Maintenir :	
Les pratiques agricoles en fond de vallée pour conserver la richesse des structures paysagères et la diversité des milieux ouverts Plaine de Névache, le plateau de Plampinet, la plaine de Rosier, les cultures dans les cônes de déjection Val des Prés	
La forme urbaine groupée des villages et des hameaux avec leurs caractères identitaires Ville haute et basse à Névache, Plampinet, le Rosier, Val des Prés, Pra Premier, la Draye	
Les espaces ouverts en bordure des routes départementales	
Préserver et mettre en valeur :	
Le patrimoine construit et historique témoin de l'histoire des hommes Chalets d'alpage, les éléments construits des pratiques agricoles (murs et murets, canaux, etc.), édifices religieux (oratoires, chapelles) Les ouvrages fabriqués singuliers du quotidien (passerelles en bois, etc.)	
Les vues et perceptions sur les axes de déplacements majeurs, sur les points et secteurs d'observation principaux Arrivée sur Haute Ville Névache, entrée sur la plaine de Névache, arrivée sur la plaine de Rosier	
Accompagner :	
L'aménagement qualitatif des aires d'accueil touristique, des parcs de stationnement et des aires de repos	

Carte 75 : Préconisations paysagères sur l'UP

2.2. LES PAYSAGES SUR LE TERRITOIRE DE NEVACHE EN 2018



Carte 76: Unités paysagères de Névache

Unité 1 : La Clarée

La Clarée est une rivière située dans les Hautes-Alpes qui prend sa source au lac de la Clarée sur la commune de Névache, à 2 433 m d'altitude. Elle se jette dans la Durance, en rive droite, au niveau de La Vachette, sur la commune de Val-des-Prés, à 1 360 m d'altitude. Les dépressions du lit provoquent mouvements d'eau, tourbillons, rapides et cascades dont la plus emblématique se trouve à Fontcouverte (6 km après Névache).

Elle est longée par un sentier depuis la plaine de Plampinet jusqu'à sa source en altitude. Repaires des truites fario, cette rivière d'argent est le paradis des pêcheurs.



Photo 46 : La Clarée à Plampinet et à la cascade Fontcouverte

D'abord torrent d'altitude elle s'élargit en descendant la vallée, marquant les espaces naturels de la haute vallée, comme les hameaux construits à proximité plus en aval.

Elle est aussi marquante par les ouvrages associées, ponts, digues, microcentrale ...

Unité 2 : Le fond de vallée habité, marqué par les terres agricoles

La plaine de Névache reçoit les différents hameaux en enfilade, l'ubac d'abord noir de l'Oule, puis plus vert de Cristol et Buffère, l'adret sec et rocheux sous la Grande Chalanche et les Crêtes du Queyrellin en arrière-plan. Derrière, le Sommet du Guion (2654 m) et la Pointe de Pécé (2733 m) ferment le paysage.

Avec 7308ha inscrits à la PAC, c'est 38% du territoire de la commune qui est concerné par l'agriculture (fauche, pâtures, culture). L'ensemble des cônes de déjections et des plaines ont été mis en culture. Cette agriculture de montagne est caractérisée par l'absence de haies végétales, les parcelles étant délimitées



Photo 47 : Vue sur Ville Haute, Ville Basse, Le Cros, Sallé et le Roubion depuis la montée vers la haute vallée. Des terres agricoles grignotées par la forêt et l'urbanisation

par de nombreux clapiers structurant le paysage.

On ne retrouve quasiment plus aujourd'hui sur Névache que des prés, prairies et pâtures, dont certaines sont abandonnées et laisse place à un enfrichement de plus en plus prégnant.

Unité 3 : Le couvert forestier

Le couvert forestier se situe sur la moyenne montagne et il est constitué principalement de pins à crochets, de pins à mugo, de pins sylvestres et de mélèzes, de sapins et d'épicéas. Est présente également une sapinière-pessière dans le Bois Noir et dans le vallon du Granon. La sylviculture est présente sur le territoire compte tenu de la part importante des superficies boisées. Ces surfaces boisées sont en extensions, avec notamment un enrichissement des anciennes terres agricoles et une colonisation plus générale des versants.



Photo 48 : Entre Val-des-Prés et Plampinet, la route traverse une forêt de pin en continu

La photo utilisée pour l'unité 2 montre bien les différents types de boisements, quelques feuillus en fond de vallée, notamment autour des hameaux et le long de la Clarée, les forêts de conifère sur les versants, dès que la pente commence à se marquer. Un boisement de mélèze assez récent sur la gauche de la photo.



Photo 49 : Dès que l'on quitte les replats, la présence de la forêt est omniprésente, ici autour de Plampinet

Unité 4 : Les alpages et la haute montagne

A l'Ouest, le massif de la Tête Noire organise la mitoyenneté avec la vallée de la Guisane, quant à l'Est les sommets des Grands Becs et de la Roche Bernaude matérialisent la frontière avec l'Italie. Puis ce sont la Pointe des Cerces et le Mont Thabor qui ferment la vallée au Nord et installent la limite avec la Savoie. Ces reliefs s'organisent en une succession de pointes, de pics et de crêtes plus ou moins adoucies, de cols, où la roche est omniprésente. Cette haute montagne est aussi marquée par la présence de nombreux lacs de montagne et des alpages.

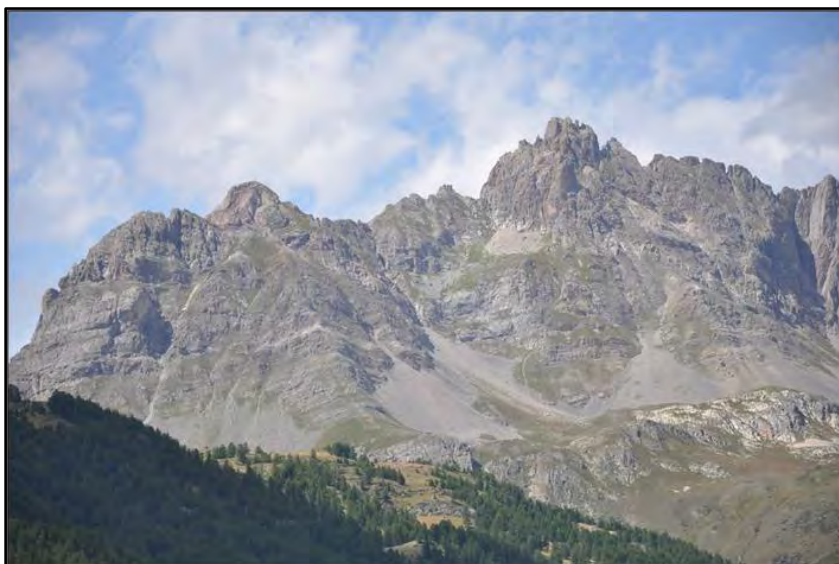


Photo 50 : Les Aiguilles de Queyrellin à l'ouest du territoire et les espaces d'alpage au pied



Photo 15 : Le lac Serpent, avec en arrière-plan la barre des Ecrins

2.3. LES PAYSAGES DANS LE SCOT

Voir partie dédiée, dans l'analyse du SCOT.

- **Des paysages présentant une qualité indéniable et qui font l'attrait du territoire ;**
- **Les caractéristiques patrimoniales de ce paysage qui tendent à se dégrader ;**
- **Des enjeux en termes notamment de :**
 - o Protection des terres agricoles notamment de fond de vallée, à la fois par la limitation de l'extension de l'urbanisation ; et par le maintien de l'activité agricole, seule à même de maintenir ces paysages ouverts ;
 - o Préservation des paysages ouverts le long des routes afin notamment de conserver les perspectives paysagères sur les hameaux et le grand paysage ;
 - o Conservation de la forme urbaine et de la qualité architecturale et patrimoniale des villages et hameaux anciens ;
 - o Préservation du patrimoine bâti ;
 - o Préservation du patrimoine naturel ;
 - o Amélioration de la qualité paysagère et de l'intégration des aires d'accueils touristiques et des équipements liés.

3. ANALYSE URBAINE ET PATRIMONIALE

3.1. ORGANISATION URBAINE

3.1.1. LES ENTREES DE BOURGS

L'entrée sur la commune de Névache depuis Val-des-prés se fait via une longue route bordée par des pins de part et d'autre et qui longe la Clarée, avant d'arriver sur le premier hameau, Plampinet. Aucun panneau routier n'indique le début du territoire de la commune. Un panneau bois se situe sur une aire de stationnement sur le bas-côté de la route.

❖ Plampinet

L'arrivée sur Plampinet est précédée par un oratoire en bord droit de la route. Un parking est aménagé en bord gauche juste avant l'entrée sur la commune. La route passe au-dessus du torrent des Ascles ; le panneau communal est situé juste après. Plampinet apparaît au pied d'un massif rocheux, en rive gauche de la Clarée. Les premiers espaces sont relativement ouverts avant le centre du hameau plus concentré. Quelques maisons plus récentes précèdent le vieux village.



Photo 51: entrée Plampinet, Source : googlemaps

L'entrée du vieux bourg est marquée notamment par deux habitations originales, accolées et étroites en bord de route.



Photo 52: premières bâtisses Plampinet centre ; source:googlemaps

❖ Roubion

Il faut parcourir 4 km de route avant d'arriver ensuite sur le Roubion. La route D1T quitte la D994 en direction du col de l'échelle et de Bardonneche. Juste après cet embranchement apparaît le hameau du Roubion en rive gauche de la Clarée, légèrement en hauteur au regard de la route. Le hameau du Roubion se rejoint en remontant la route communale sur la droite. Un espace gravillonné sur la droite au niveau du croisement offre une aire de parking. Un panneau bois indique les départs d'itinéraires de randonnée. Un terrain de tennis ainsi qu'un cabanon en bois avec affichage des informations locales précèdent les premières bâtisses du hameau. Un restaurant pizzeria accolé à un gros bâtiment d'habitation touristique se situe au premier plan aux côtés d'un cabanon de l'ESF toujours présent en période estivale. En second plan sur la gauche apparaissent des hébergements touristiques récents. Au dernier plan on aperçoit le village de vacances à l'architecture en étoile remarquable.



Photo 53: entrée Roubion - Source : googlemaps

On ne retrouve rien du hameau historique, premier de la ville.

❖ Sallé

En continuant la route, on dépasse le hameau du Sallé qui se rejoint via un croisement situé plus loin, juste après le panneau routier « Névache ». Le hameau est indiqué par 2 panneaux bois dont un noyé au milieu de panneaux bois indiquant les commerces et services du hameau. L'entrée est marquée par de récents chalets bois sur le bord droit opposés à une résidence relativement imposante en bordure gauche.

❖ Le Cros

Le hameau du Cros n'est indiqué par aucune signalétique. Il débute semble-t-il avec en bordure droite une grosse bâtisse d'habitation à jardins étagés et terrassés en Lauze, de construction récente, mitoyenne avec 2 ou 3 maisons de construction plus ancienne. Vient ensuite de l'autre côté de la route un parking d'environ 25 places pour les départs en ski de fond ou randonnée. Le centre du hameau vient ensuite un peu plus loin, en hauteur, suivant une petite route communale sur la droite.

❖ Ville-Basse

La ville basse succède immédiatement au Cros. Un imposant chalet de rénovation bois se démarque spontanément, coincé entre 2 bâtisses rénovées antérieurement et donc de coloris plus sombres. Des cabanons en bois de l'autre côté de la route et faisant office de garage ou entrepôts, vieillissants, font face à la chapelle St Jean Baptiste.

Le cœur de la Ville Basse se situe ensuite le long d'une ruelle en parallèle de la route principale.



Photo 54: Entrée Ville Basse, Source : googlemaps

❖ Ville haute

L'arrivée sur la Ville Haute est marquée par un petit rond-point permettant la bifurcation sur la zone piétonne à gauche et la suite de la route principale vers le fond de vallée sur la droite. Un parking d'une centaine de places est situé sur la gauche et l'office de tourisme est le premier bâtiment visible. L'église St Marcellin est visible depuis le rond-point.



La vision d'entrée est altérée par un cabanon en taule en bordure droite.



La zone piétonne est clairement identifiée par un panneau indiquant également le label de « ville fleurie ».

3.1.2. LES ESPACES PUBLICS

Il existe relativement peu d'espaces publics aménagés pour les piétons au sein des hameaux. Ils sont essentiellement sur le hameau de Plampinet et sur la Ville Haute.

On trouve dans le premier une petite aire piétonne autour d'un arrêt navette aménagé, avec une fontaine, un banc et un moulin en pierre. Un espace pic nic est également prévu sur un jardin à côté d'un petit bâtiment comprenant des toilettes publics, décoré avec une ancienne charrette. A la sortie de la ville, on note une aire de covoiturage.

A la Ville Haute, la zone piétonne se constitue essentiellement de la route laissée aux piétons. Il n'y a pas d'espace public spécifiquement aménagé autour de l'Eglise. On note sur le chemin une fontaine avec sur la pelouse en contrebas une table de pic nic. L'espace devant l'Office de Tourisme est articulé autour d'une petite fontaine et propose 2 tables de pic nic.

Les autres hameaux de type Roubion ou le Sallé sont soit dispersés soit étalés et n'offrent pas d'espaces spécialement aménagés pour les piétons.



Photo 55: espace pic nic/wc à Plampinet



Photo 56: espace devant l'OT



Photo 57: Fontaine + table de pic nic en zone piétonne

Les aménagements se font essentiellement en dehors des zones urbanisées, nombreux sur la commune dont l'attrait touristique réside dans ses randonnées, ses paysages et ses espaces naturels.

3.1.3. ANALYSE TYPO MORPHOLOGIQUE

Le village de Névache et ses hameaux se sont généralement construits autour d'un centre ancien, les réalisations plus récentes se dispersant autour du noyau historique.

Les centres anciens des hameaux		
Caractéristiques architecturales	Description	Règlement ancien POS
Hauteur des constructions	R+1 à R+3	H ≤ 12 m Nord Est Plampinet : H ≤ 9m
Façades	Pierre ou moellons et enduit (chaux) Bois en étage supérieur lorsque grange Petites ouvertures fenêtres avec grille de fer + aérations triangulaires de grange Souvent une entrée en « arche ».	Façades en enduits ocre-gris ou beige-ocré, gratté ou taloché. Bois doit être traité de couleur sombre. Les lames brutes peuvent être posées verticalement ou horizontalement. Ouvertures doivent être plus hautes que larges (ratio environ 1.5)
Toitures	Mélèze ou Tôle Bipente	A minima bipente avec pente > 70% sauf si le toit est en lauzes. Matériaux : Lauze, Mélèze (obligatoire dans les zones proches des Monuments historiques), bac acier gris, asphalte.
Implantation	Pas de retrait	Pas de retrait par rapport à la voie. Pas de retrait par rapport aux limites séparatives menant à la voie et sur une profondeur de 15m. Pour le reste, retrait de 3m et D=H/2.
Clôture	Clôtures bois	Clôture < 1m en bois

Autre	Style de construction souvent allongé dans le sens du faîtage On remarque régulièrement des habitations étroites. Constructions resserrées	Le volume doit respecter une proportion allongée dans le sens du faîtage => applicable uniquement aux maisons isolées.
-------	---	--



Ouvertures en « arche »





Bardage bois



Clôture bois

Les constructions contemporaines

Caractéristiques architecturales	Description	Règlement ancien POS
Hauteur des constructions	R+1 à R+2 Hébergement touristique : R+3	H <= 12 m Nord Est Plampinet : H <= 9m
Façades	Enduit beige et bardage bois sur étage supérieur Ouvertures grandes et nombreuses	Façades en enduits ocre-gris ou beige-ocré, gratté ou taloché. Bois doit être traité de couleur sombre. Les lames brutes peuvent être posées verticalement ou horizontalement. Ouvertures plus hautes que larges (ratio environ 1.5)
Toitures	Lauze, mélèze ou bac acier	A minima bipente avec pente > 70% sauf si le toit est en lauzes. Matériaux : Lauze, Mélèze (obligatoire dans les zones proches des Monuments historiques), bac acier gris, asphalte.
Implantation	Retrait de quelques mètres par rapport à la voie publique Retrait par rapport aux limites séparatives	Pas de retrait par rapport à la voie. Pas de retrait par rapport aux limites séparatives menant à la voie et sur une profondeur de 15m. Pour le reste, retrait de 3m et D=H/2.
Clôture	Peu de clôtures	Clôture < 1m en bois
Autre	Constructions plus dispersées	Le volume doit respecter une proportion allongée dans le sens du faîtage => applicable uniquement aux maisons isolées.



Le cas particulier du Roubion : le village historique, construit autour de la chapelle St Hyppolite n'existe plus. Déplacé légèrement vers l'Ouest, Roubion est aujourd'hui le hameau le plus récent de toute la commune. Il ne compte donc pas de noyau historique remarquable. Il est constitué de constructions disparates et dispersées, sans cohérence architecturale ni réflexion organisationnelle. Sommes de réalisations contemporaines diverses, il est le site de nombreux hébergements touristiques volumineux accompagnés par des habitations individuelles.

Le Roubion

Caractéristiques architecturales	Description	Règlement ancien POS
Hauteur des constructions	R+1 à R+3	INA : H < ou = 12m ND : sans objet
Façades	Enduit beige, gris ou rosé Bardage bois clair ou sombre sur étage supérieur ou sur toute la structure Ouvertures grandes et nombreuses	INA et ND: aspect compatible avec l'intérêt et le caractère des lieux avoisinants du site et des paysages.
Toitures	Mélèze ou bac acier	INA et ND : sans objet
Implantation	Retrait de quelques mètres par rapport à la voie publique Retrait par rapport aux limites séparatives	INA : 4 m des voies publiques, 10 m de la route départementale, 3m des limites séparatives ; D>H/2 ND : 10 m des voies publiques, 15m de la route départementale, 5m des limites séparatives
Clôture	Pas de clôtures	Sans objet
Autre	Constructions plus dispersées	UL : règlement du lotissement approuvé par arrêté préfectoral du 16 juin 1977





Source photos Roubion : google maps

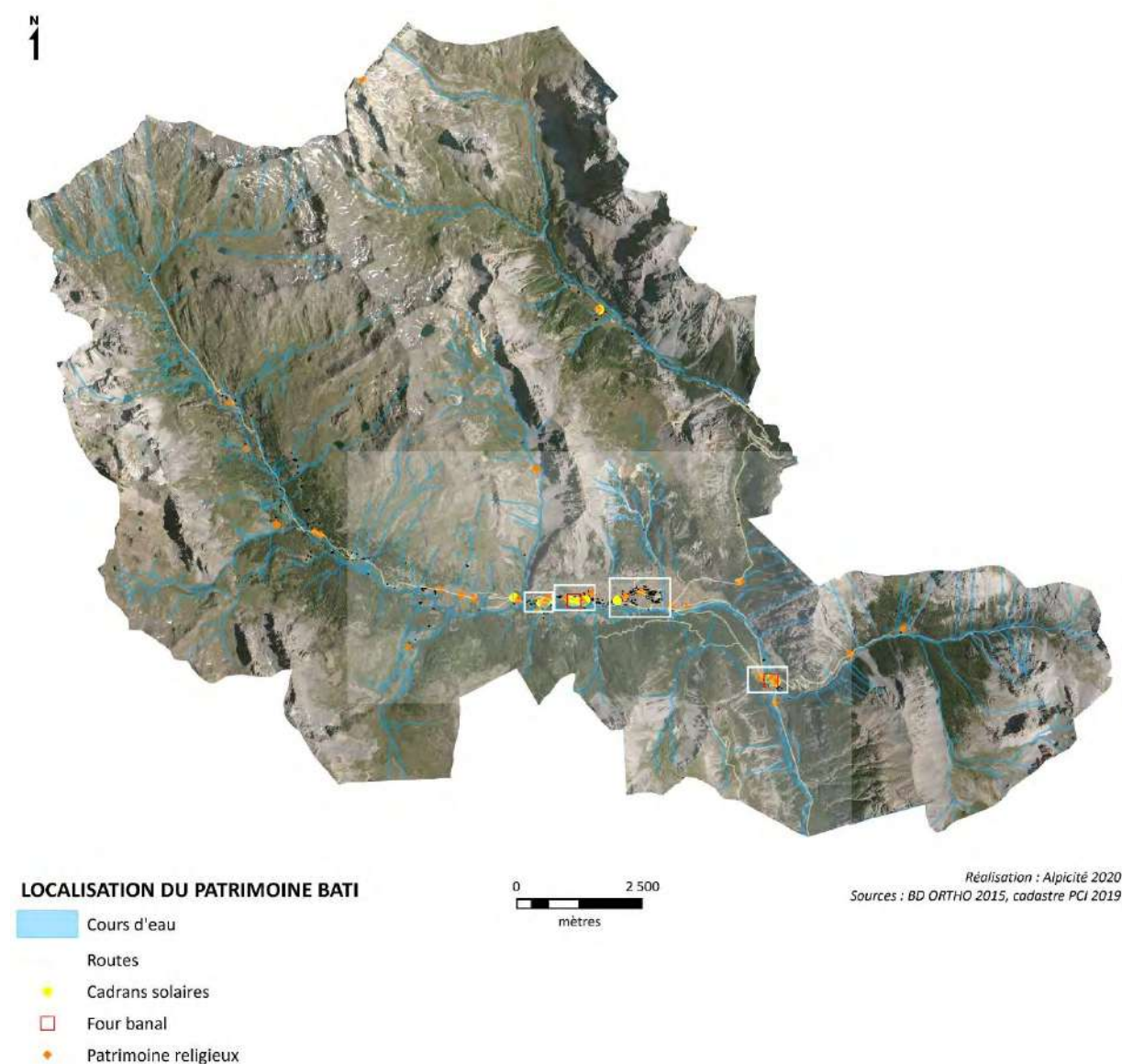
- Des entrées de ville peu marquées, et/ou peu qualitatives ;
- Peu d'espaces publics sur la commune mais quelques petits aménagements ponctuels, notamment autour de petits éléments de patrimoine ;
- Une architecture traditionnelle de la Vallée encore bien préservée dans les hameaux anciens, et quelques constructions isolées. Cette architecture fait patrimoine ;
- Une urbanisation contemporaine, notamment sur le Roubion, qui reprend quelques codes de cette architecture locale, mais avec souvent une utilisation plus massive du bois, des volumétries différentes ...

3.2. ANALYSE PATRIMONIALE

3.2.1. UN PATRIMOINE DENSE

On trouve sur l'ensemble des hameaux de Névache un patrimoine bâti extrêmement riche. Eglises et chapelles, anciennes fermes, cadrans solaires et fours, chalets d'alpages (plus généralement un riche patrimoine vernaculaire) sont autant d'éléments qui montrent la richesse du patrimoine et façonnent l'identité du pays Névachais.

Plusieurs inventaires de cadrans solaires, patrimoine religieux ou encore chalets d'alpages existent ou ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLU. Afin de ne pas surcharger le document, ces inventaires présentant un relevé parcellaire et photographique sont annexés au présent rapport de présentation.



Carte 77: Localisation du patrimoine bâti



Carte 78: Parcours thématique proposé par l'office du tourisme de Névache



VILLE-HAUTE

● Cadrans solaires

◆ Patrimoine religieux

- 1 Chapelle Notre-Dame de Lourdes
- 2 Eglise Saint-Marcellin
- 3 Chapelle Saint-Antoine
- 4 Chapelle Saint-Antoinin

0 50
mètres

Réalisation : Alpicité 2020
Sources : BD ORTHO 2015, cadastre PCI 2019

Carte 79: Localisation du patrimoine bâti sur Ville-Haute



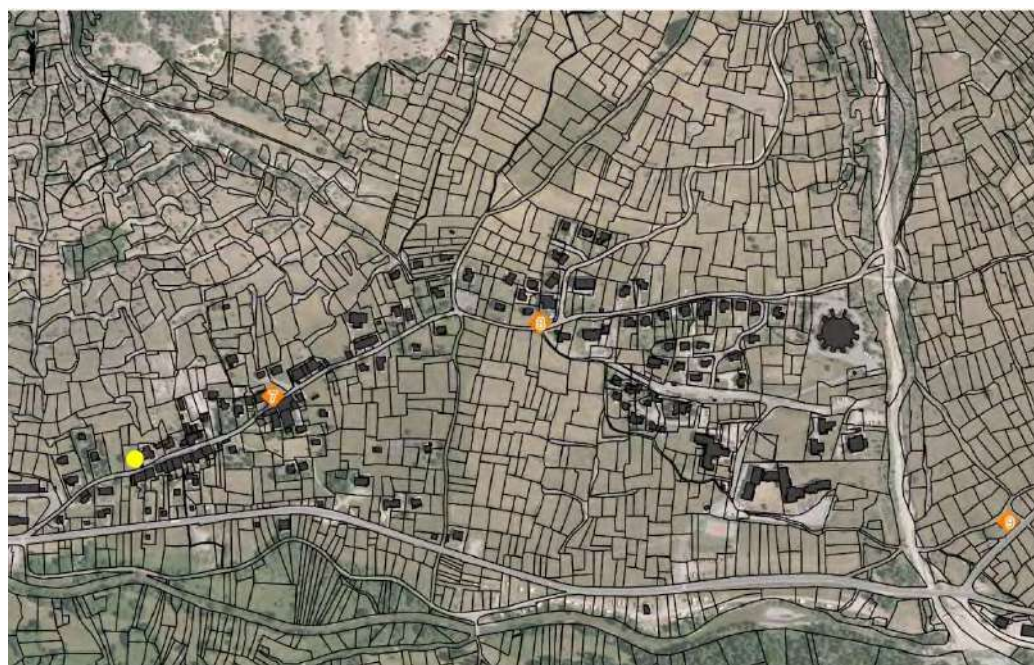
VILLE-BASSE ET LE CROS

- Cadrans solaires
- Four banal
- ◆ Patrimoine religieux
 - 5 Chapelle Saint-Jean-Baptiste
 - 6 Chapelle Notre-Dame du Rosaire

0 50
mètres

Réalisation : Alpicité 2020
Sources : BD ORTHO 2015, cadastre PCI 2019

Carte 80: Localisation du patrimoine bâti sur Ville-Basse et le Cros



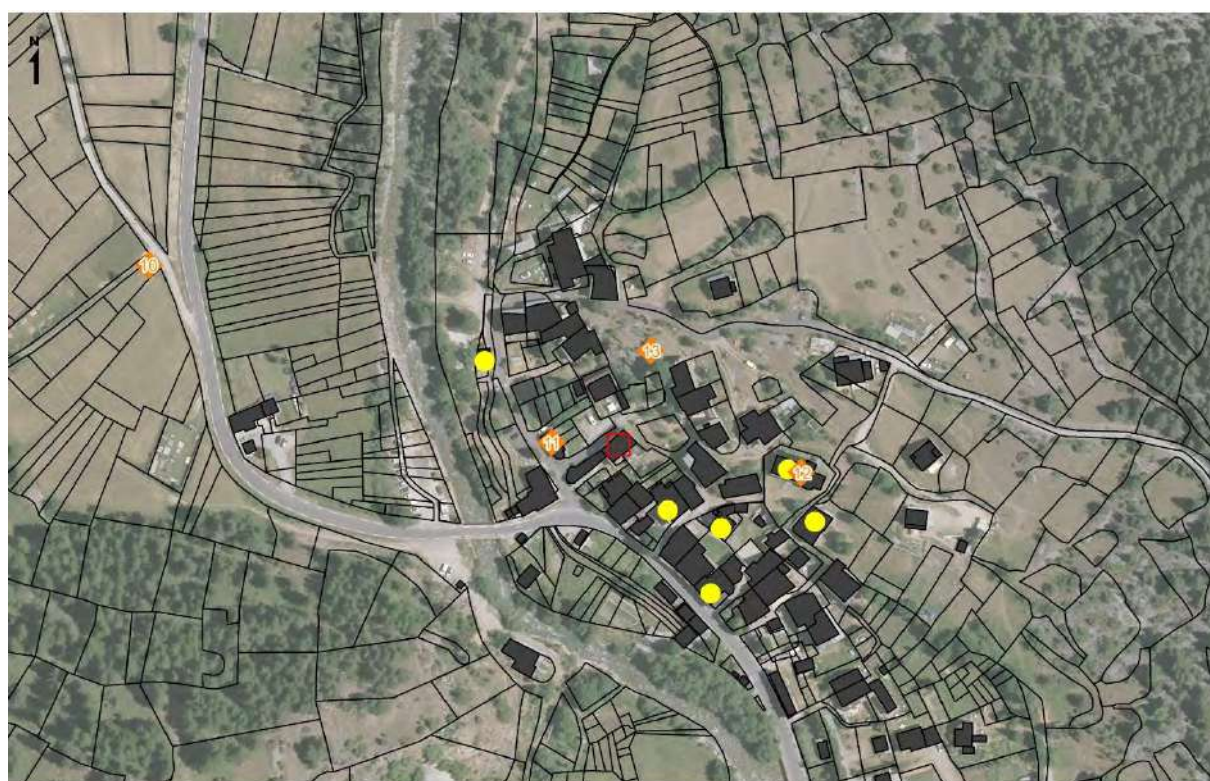
SALLE - ROUBION

- Cadran solaire
- ◆ Patrimoine religieux
 - 7 Chapelle Saint-Laurent
 - 8 Chapelle des Ames
 - 9 Chapelle Saint-Hyppolyte

0 150
mètres

Réalisation : Alpicité 2020
Sources : BD ORTHO 2015, cadastre PCI 2019

Carte 81: Localisation du patrimoine bâti sur Sallé et au Roubion



PLAMPINET

● Cadrans solaires

□ Four banal

◆ Patrimoine religieux

10 Chapelle Saint-François Régis

11 Chapelle Notre-Dame des Grâces

12 Eglise Saint-Sébastien

13 Oratoire de l'Ange Gardien

0 50
mètres

Réalisation : Alpicité 2020
Sources : BD ORTHO 2015, cadastre PCI 2019

Carte 82: Localisation du patrimoine bâti sur Plampinet

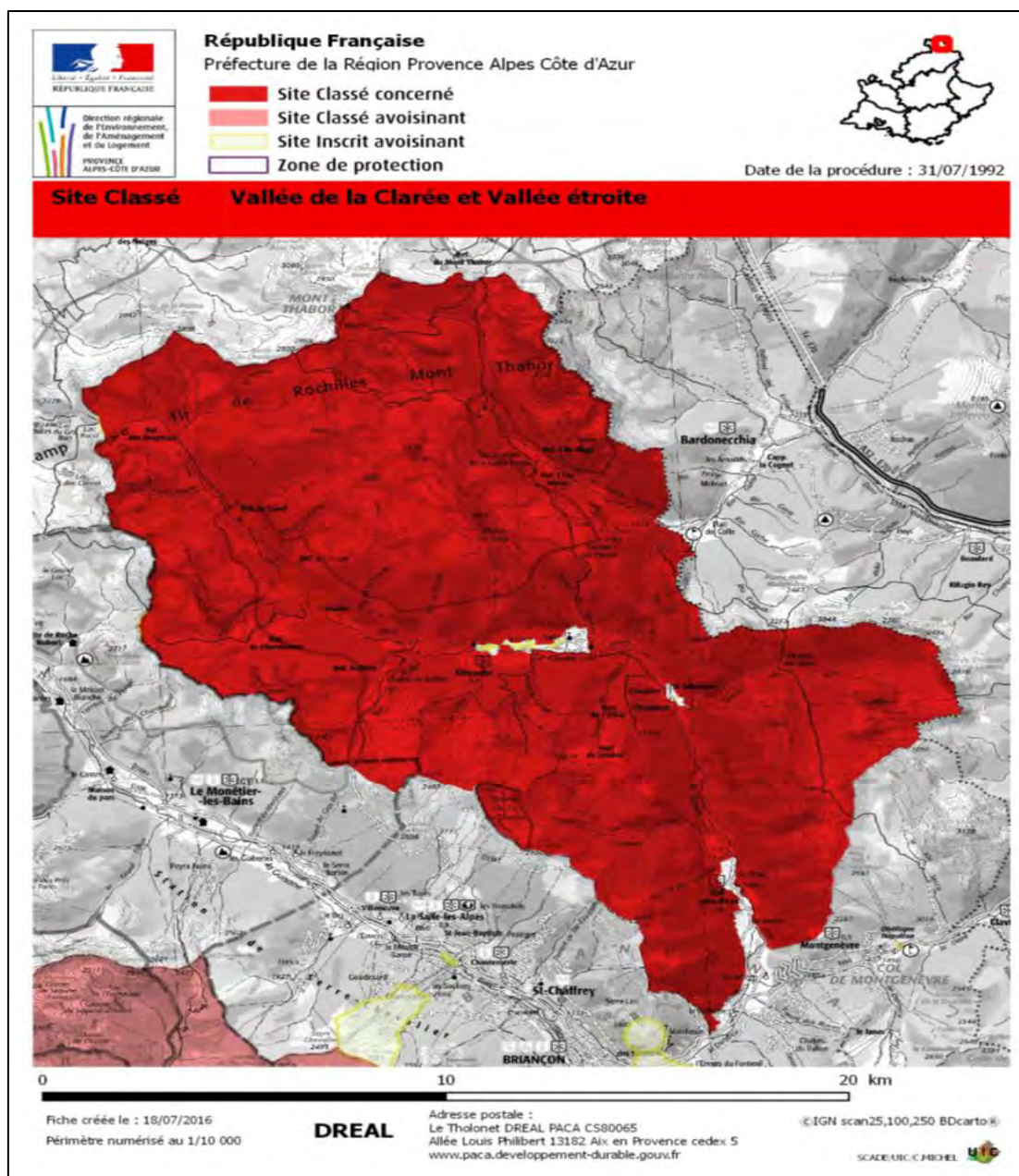
3.2.2. SITES INSCRITS ET CLASSES

Sites inscrits :

- Le Village Ville-Haute et les 3 hameaux de la Ville-Basse, du Château et du Cros
- Le Hameau du Sallé
- L'Eglise Saint-Sébastien de Plampinet et cimetière
- 5 Chalets (Lacou, Verney, Lacha, Meuille et Laval)
- La Chapelle St-Benoît
- Un ensemble de lacs situés sur les communes de Névache et de la Salle-les-Alpes (les lacs concernés à Névache sont les suivants : lac Blanc, lac Long, lac Noir, lac du Serpent, lac Laramon, lac Rond, lac Long du Riou sec, lac de la Clarée, lac Rouge, lac de la Casse Blanche, lac du Queyrellin, lac des Béraudes, lacs du Châtelard, lac de Binon, lac de Privé, lac de la Barre et lac de l'Oule)
- Plans de Fontcouverte, du Jadis et leurs abords

Site classé :

- Vallée de la Clarée et vallée étroite



Carte 83 : Site classé de la Clarée (source DREAL)

Monuments historiques inscrits :

- La Chapelle Ste-Hippolyte
- Le Cadran solaire maison Dreyfus à Plampinet

Monuments historiques classés :

- L'Eglise St-Marcellin
- La Chapelle Notre-Dame des Grâces à Plampinet
- La Chapelle Ste-Marie à Fontcouverte
- L'Eglise St-Sébastien, calvaire et enclos du cimetière à Plampinet

On peut noter d'autres cadrans solaires et fours à pain dans le patrimoine de Névache. La longue liste des bâtiments et abords protégés est gage de la richesse culturelle du site et de son authenticité.

Ces trésors architecturaux sont notamment dévoilés via des parcours thématiques, des visites guidées et des visites audio-guidées. Une association a été créée pour préserver le patrimoine local : les amis du patrimoine religieux de Névache.

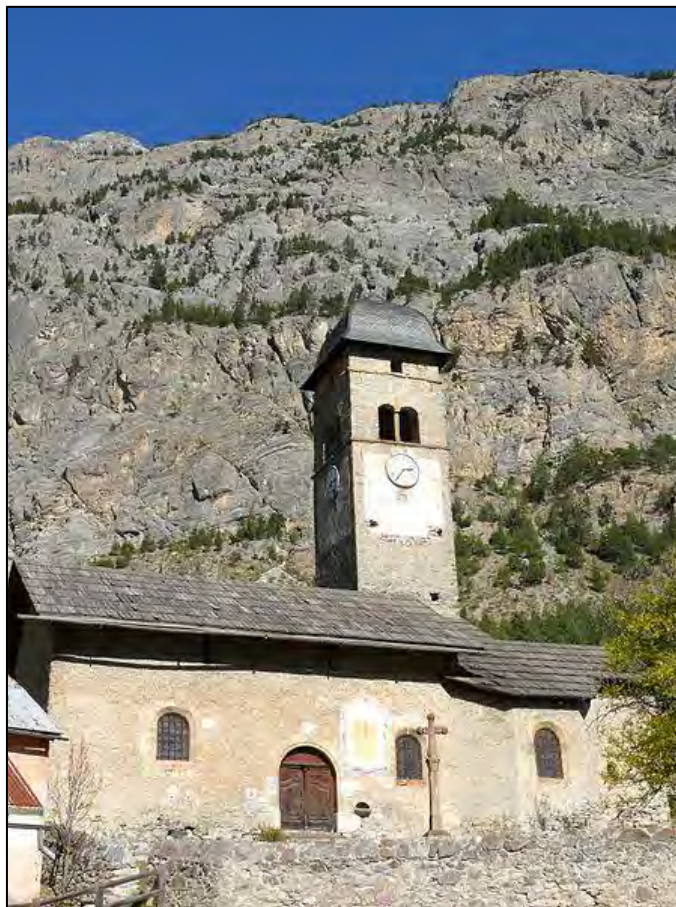


Photo 58: Eglise St Sébastien (source : monumentum.fr)

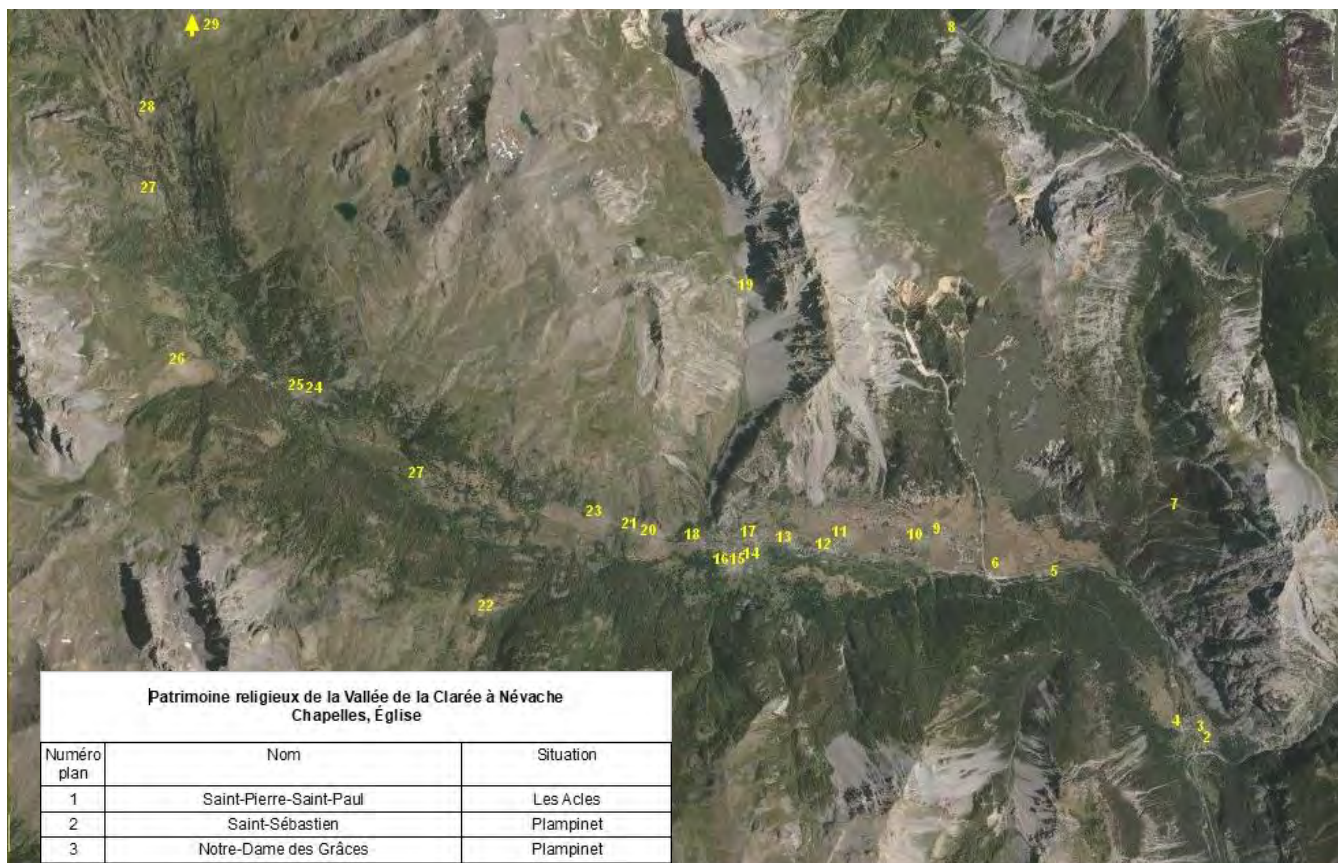


Photo 59: Chapelle Ste Marie (source : petitpatrimoine.com)

3.2.3. FOCUS SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX ET VERNACULAIRE DE NEVACHE

3.2.3.1. Les églises et les chapelles

La commune de Névache abrite un important patrimoine religieux de par ses nombreuses chapelles et églises que l'on trouve tout le long de la Vallée de La Clarée. Elles sont souvent accompagnées de fresques, peintures murales et ornements leur donnant un intérêt historique incontestable et témoignant de l'importance de la foi dans ces communautés montagnardes.



Patrimoine religieux de la Vallée de la Clarée à Névache Chapelles, Eglise		
Numéro plan	Nom	Situation
1	Saint-Pierre-Saint-Paul	Les Acles
2	Saint-Sébastien	Plampinet
3	Notre-Dame des Grâces	Plampinet
4	Saint-François Régis	Plampinet
5	Saint-Sauveur	Roubion
6	Saint-Hippolyte	Roubion
7	Notre-Dame de Bon Rencontre	Échelle
8	Saint-Jacques	Granges Vallée étroite
9	Les Âmes	Roubion
10	Saint-Laurent	Sallé
11	Notre-Dame du Rosaire	Le Cros
12	Saint-Jean-Baptiste	Ville Basse
13	Saint-Roch	Le Château
14	Saint-Antoine	Ville Haute
15	Église Saint-Marcellin	Ville Haute
16	Notre-Dame de Lourdes	Ville Haute
17	Saint-Antoine	Ville Haute
18	Saint-Benoît	Ville Haute
19	Saint-Michel	Le Vallon
20	Notre-Dame de Bon Secours	Lacou
21	Sainte Barbe	Lacou
22	Saint-Ignace	Buffère
23	Sainte Anne	Le Verney
24	Saint-Michel Archange	Fontcouverte
25	Sainte-Marie	Fontcouverte
26	Sainte Apollonie	Queyrellin
27	Saint-Barthélemy	Roche Noire
28	Saint-Jacques	Laval
29	Notre-Dame des Sept douleurs	Mont Thabor

Carte 84: Localisation du patrimoine religieux

Parmi les 29 chapelles repérées sur le territoire, la plupart ont été construites par des particuliers afin de participer à la vie de chaque hameau et montrent bien l'isolement qu'impliquait la vie dans ces lieux.



Photographie 1 : Chapelle Notre-Dame des Grâces



Photographie 2 : Chapelle Sainte-Marie

La commune compte également de nombreuses églises qui pour la plupart sont encore bien plus anciennes que les chapelles abordées plus haut.

L'église de Saint-Sébastien, construite en 1510 dans le hameau de Plampinet, est célèbre pour ses magnifiques peintures murales encore très bien conservées et retraçant la Passion du Christ en 21 panneaux peints par des artistes italiens.



Photographie 3 : Eglise Saint-Marcellin



Photographie 4 : Peintures église Saint-Sébastien



L'église de St Marcellin aussi, à Névache, est un joyau du XVe siècle avec son retable de style baroque sculpté de mélèze à la feuille.

Le patrimoine religieux de ce territoire montagnard a donc une véritable valeur dont sa portée culturelle et ce qu'il dit de la vie passée de ces territoires est non négligeable.

Photographie 5 : intérieur de l'église de Saint –Marcellin

3.2.3.2. Les chalets d'alpage

Un recensement des chalets d'alpage a été réalisé sur la commune dans le cadre de l'élaboration du PLU. Les chalets d'alpages identifiés ont été photographiés, numérotés, localisés sur une carte et le numéro de parcelle ainsi que la section cadastrale ont été renseignés. Pour ne pas surcharger le document, le recensement est annexé au présent rapport de présentation.

Le territoire de Névache comptabilise ainsi 194 chalets d'alpage et bâtiments d'estive repérés et disséminés sur le territoire.



Par chalet d'alpage ou bâtiment d'estive, on entend construction située en altitude, traditionnellement utilisée de façon saisonnière pour l'habitat et les besoins professionnels des cultivateurs et des éleveurs. Ils n'ont pas vocation à être « habitables » au sens commun, donc à être accessibles toute l'année et ne sont, par conséquent, souvent pas raccordés aux réseaux. Toutefois ils présentent un intérêt patrimonial incontestable. Car si, souvent, ils ne servent plus à l'exercice d'une activité agropastorale aujourd'hui quasi disparue, ces emblèmes du

patrimoine montagnard n'ont pas perdu toute leur utilité.

D'un point de vue administratif, les demandes de restauration de ces patrimoines se multiplient. Le PLU aidera à encadrer ces restaurations comme le prévoit le SCOT.

Pour rappel, l'article L 122-11 3° du CU édicte que : *[Peuvent être autorisés] « La restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive, ainsi que les extensions limitées de chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive existants dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard et lorsque la destination est liée à une activité professionnelle saisonnière. L'autorisation est délivrée par l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*

Lorsque des chalets d'alpage ou des bâtiments d'estive, existants ou anciens, ne sont pas desservis par les voies et réseaux, ou lorsqu'ils sont desservis par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale, l'autorité compétente peut subordonner la réalisation des

travaux faisant l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable à l'institution d'une servitude administrative, publiée au fichier immobilier, interdisant l'utilisation du bâtiment en période hivernale ou limitant son usage pour tenir compte de l'absence de réseaux. Cette servitude précise que la commune est libérée de l'obligation d'assurer la desserte du bâtiment par les réseaux et équipements publics. Lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie carrossable, la servitude rappelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur édictée par l'article L. 362-1 du code de l'environnement. »

D'un point de vue environnemental et paysager, les abords des chalets d'alpage sont toujours d'une grande simplicité. Ils participent ainsi à la qualité du site tout comme à la préservation de l'identité du territoire au travers de leurs caractéristiques architecturales. Le maintien du caractère de cet environnement revêt donc une grande importance au même titre que celui des bâtiments. L'élément principal à prendre en compte étant que la dynamique rurale induite par les restaurations doit être encadrée de près au risque de perdre le caractère patrimonial de ceux-ci. De plus, si les moyens de construction ont indéniablement évolué depuis l'époque de la construction des chalets d'alpage, les techniques constructives adaptées à ce bâti ne sont pas obsolètes. En effet, le réemploi de certains matériaux ainsi que l'utilisation de matériaux du site (bois, pierre d'épierrage, sable de chemins, chaux naturelle ...), en plus de permettre une économie incontestable, n'est pas sans rappeler les principes du développement durable.



3.2.3.3. Les cadrans solaires

Les cadrans solaires sont omniprésents à Névache tout comme dans le reste des Hautes-Alpes. On en compte une vingtaine. Cela s'explique par trois raisons. D'abord l'ensoleillement, dont jouit le département qui permettait d'avoir l'heure quasiment tous les jours et facilement. Ensuite le fait que dans le département il n'existait aucune tradition mécanique horlogère. Et enfin par la participation de deux cadraniers au XIXe siècle, Giovanni Francesco Zarbula venu d'une vallée voisine d'Italie ainsi qu'Hippolyte Laurençon qui résidait à Plampinet et qui a sans doute participé à l'intérêt porté à cette expression artistique et populaire dans la vallée. Ils n'étaient pas de simples artistes mais bien des mathématiciens devant maîtriser l'équation du temps et le calcul plein sud entre autres. Posséder un cadran sur sa façade était donc un investissement qui coûtait cher. Seuls les notables et les bâtiments importants en possédaient un.

Une liste des cadrans solaires patrimoniaux est annexée au rapport de présentation.



Photographie 6: Cadran solaire sur une maison à Plampinet fait par Hippolyte Laurençon

Les plus anciens datent du XVI^e siècle, la totalité de ceux fabriqués avant ayant été détruits par un terrible incendie relaté dans de nombreux écrits. Ils deviendront obsolètes au XIX^e siècle en raison de l'arrivée du train qui entraîne le besoin d'uniformité de l'heure sur l'ensemble du territoire national. En effet, avec un cadran solaire, lorsqu'il est midi à Brest il y a 45 minutes de différence avec Strasbourg. En 1891, il est donc décidé que Paris sera la référence horaire. Puis, en 1911, arrive la « révolution horaire » avec la création de fuseaux horaires ou les anglais gagnent en important le méridien de référence, Greenwich.

Aujourd'hui les cadrans n'ont plus grande utilité mais ce patrimoine horloger très bien conservé, en plus d'être esthétique, sont bien le reflet de l'histoire des Névachais.

3.2.4. PATRIMOINE BATI

Le patrimoine architectural de Névache a, pour la plus grande partie, été recensé au travers de fiches Mérimée, qui sont annexées au PLU (voir annexe 5.4.).

Ci-après le tableau récapitulatif de ces fiches Mérimée :

Lieu-dit	Type d'édifice					Monument historique
	Maison ferme	Maison ferme devenue gîte d'étape	Maison ferme dite chalet	Hameau	Autres éléments	
Biaune			1	1		
Buffère			1	1		
Crête des Ruines					Blockhaus de l'Enlon	
Fontcouverte				1	Chapelle de Sainte-Marie	
Lacha			2	1		
Laval	2			1		
Laroux	1					
Les Acles			2	1	Edifice fortifié dit baraquement des Acles	
La Basse-Gardiole				1		
La Cleda					Blockhaus de la Cleda	
Le Cros	3			1		
Le Jadis				1		
La Meuille				1		
Le Pied du Ricou			5	1		
Le Queyrellin			2	1		
Le Riftord				1		
La Sauce				1		
Les Thures			1	1	Bornes frontalières	
Le Vallon			1	1		
Le Verney				1		
Névache	32			1	Les 24 chapelles	Commune, Eglise,
Plampinet				1	Cadran solaire ; forge ; Moulin du Haut ; Fournil	Eglise Saint-Sébastien ; Chapelle Notre-Dame des Grâces
Robion					Chapelle Saint-Hippolyte	
Roche-Noire				1		
Rocher de l'Olive					Fort de l'Olive	
Ville-Basse		3		1	Fournil	
Ville-Etroite			3	1	Chalets des Granges, Chalets des Mille	
Ville-Haute	6			1	Eglise de Saint-Pélage, Chapelle Saint-Antoine, moulin, maire, presbytère	
Sallé	2	1		1	Fournil	
Total	46	4	18	24		

La plupart de ces édifices ont été construit entre le XVIIIe et le XIXe.

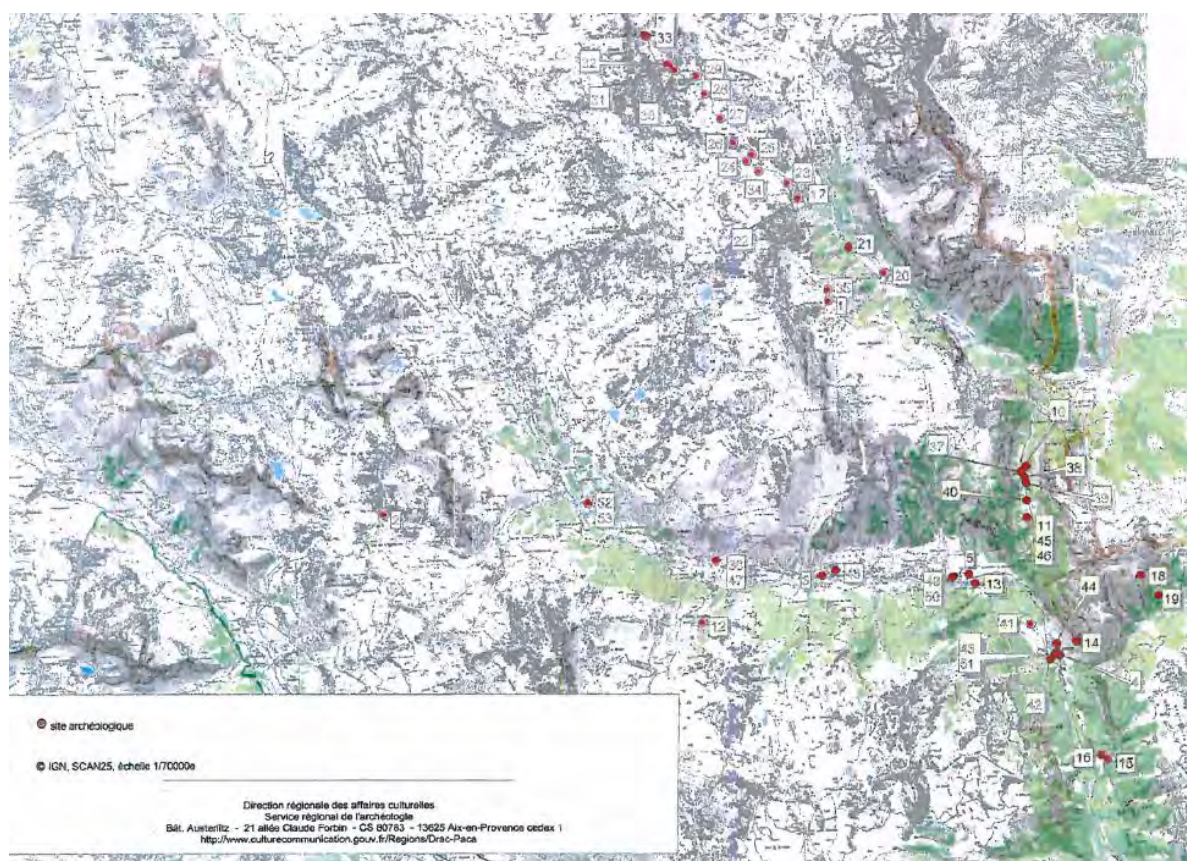
On remarque que :

- Le nombre de sites montre bien que les habitats des Névachais ont été plutôt dispersés même si regroupés en hameaux ;
- Beaucoup de hameaux entiers sont recensés comme patrimoine en eux-mêmes ;
- Le hameau de Plampinet s'avère comporter beaucoup de commodités recensées comme patrimoine culturel très probablement car la vie communautaire y a été très forte.

Bien qu'il y ait énormément de patrimoine culturel reconnu, très peu sont considérés comme monuments historiques.

3.2.5. SITES ARCHEOLOGIQUES

On dénombre plus de 50 sites archéologiques répartis sur l'ensemble du territoire de Névache parmi lesquels on trouve des éléments très distincts : des chemins, des grottes, des mines, des cavernes, des chapelles, des églises, des chalets, des hameaux entiers et même des cadrans solaires ou des fours à pain.





Entités archéologiques
Base archéologique nationale Patriarche

Névache (05)

Nombre d'entités : 52

Numéro	Identification
1	NEVACHE / GROTTE DU MIAN (DE MILLE) / VALLEE ETROITE / bergerie / Epoque moderne
2	NEVACHE / MINE DU CHARDONNET // mine, habitat / Epoque contemporaine
3	NEVACHE / Eglise Saint-Marcellin / le village / église / Bas moyen-âge - Epoque moderne
4	NEVACHE / Eglise paroissiale Saint-Sébastien / Plampinet / cimetière / église / Epoque moderne
5	NEVACHE / ROUBION 1-8 II // village / Haut moyen-âge - Epoque moderne
7	NEVACHE / CHAPELLE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS DU MONT THABOR / VALLEE ETROITE / chapelle / Epoque moderne
8	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX DU MONT THABOR / VALLEE ETROITE / chemin, sanctuaire païen / Epoque contemporaine
9	NEVACHE / ANCIENNE MINE DE BLANCHET / VALLEE ETROITE / mine / Epoque contemporaine
10	NEVACHE / EN ANONT DU POSTE DE DOUANE / COL DE L'ECHELLE / occupation / Epoque indéterminée ?
11	NEVACHE / NOTRE-DAME DE BON-RENCONTRE / VALLEE DE LA CLAREE / Age du bronze ? / bloc
12	NEVACHE / CHALETS DE BUFFERE-ROCHER GRAVE / VALLEE DE LA CLAREE / Epoque contemporaine ? / inscription
13	NEVACHE / PONT DES ARMANDS / VALLEE DE LA CLAREE / production alimentaire végétale / Epoque moderne ?
14	NEVACHE / CAVERNE ET ABRI DE PLAMPINET / VALLEE DE LA CLAREE / occupation / Epoque contemporaine
15	NEVACHE / CAVITES AU-DESSOUS DU SERRÉ DE LA SAGNE / VALLEE DE LA CLAREE / occupation / Epoque contemporaine
16	NEVACHE / CAVERNE AU-DESSOUS DE LA BRUZA / VALLEE DE LA CLAREE / occupation / Epoque contemporaine
17	NEVACHE / FONDERIE DU BLANCHET/PONT DE LA FONDERIE / VALLEE ETROITE / mine, atelier métallurgique / Epoque contemporaine ?
18	NEVACHE / Mine de cuivre des Acles 1 / mine / Bas moyen-âge - Epoque contemporaine ?
18	NEVACHE / MINE DE CUIVRE DES ACLES 2 / PLAMPINET / mine / Epoque moderne
20	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°1 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
21	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°2 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
22	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°3 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
23	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°4 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
24	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°5 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine

Numéro	Identification
25	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°6 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
26	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°7 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
27	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°8 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
28	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°9 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
29	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°10 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
30	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°11 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
31	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°12 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
32	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°13 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
33	NEVACHE / CHEMIN DE CROIX/CROIX N°14 / VALLEE ETROITE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
34	NEVACHE / PRAT DU PLAN / VALLEE ETROITE / habitat / Epoque moderne - Epoque contemporaine ?
35	NEVACHE / MIAN 1 / VALLEE ETROITE / atelier de taille / Epoque indéterminée
36	NEVACHE / CHAPELLE SAINTE-ANNE DU VERNEY / VALLEE DE LA CLAREE / chapelle / Epoque moderne ?
37	NEVACHE / POSTE DE DOUANE / COL DE L'ECHELLE / occupation / Epoque indéterminée
38	NEVACHE / SUD DU POSTE DE DOUANE / COL DE L'ECHELLE / Epoque contemporaine / Inscription
39	NEVACHE / DOS CENTRAL / COL DE L'ECHELLE / Epoque indéterminée / bâtiment
40	NEVACHE / SUD DE LA CABANE / COL DE L'ECHELLE / occupation / Epoque indéterminée ?
41	NEVACHE / SAVOYES (LES) / VALLEE DE LA CLAREE / chemin / Epoque moderne
42	NEVACHE / SERRE (LE) / VALLEE DE LA CLAREE / architecture religieuse / Epoque contemporaine
43	NEVACHE / PLAMPINET 1-2-3 / VALLEE DE LA CLAREE / Epoque contemporaine / Inscription
44	NEVACHE / CHARBONNEAUX 1-2 / VALLEE DE LA CLAREE / chemin / Epoque moderne
45	NEVACHE / NOTRE-DAME DE BON-RENCONTRE / VALLEE DE LA CLAREE / chapelle / Epoque moderne ?
46	NEVACHE / NOTRE-DAME DE BON-RENCONTRE / VALLEE DE LA CLAREE / occupation / Gallo-romain
47	NEVACHE / CHAPELLE SAINTE-ANNE DU VERNEY / VALLEE DE LA CLAREE / Epoque contemporaine / inscription
48	NEVACHE / Chapelle Saint-Claude / Tarroche / chapelle / Moyen-âge - Période récente ?
49	NEVACHE / Chapelle Saint-Hippolyte / / chapelle / Moyen-âge - Période récente
50	NEVACHE / Cimetière de la chapelle Saint-Hippolyte / / cimetière / Moyen-âge - Période récente ?
51	NEVACHE / chapelle Notre-Dame-des-Grâces / Plampinet / chapelle / Bas moyen-âge - Epoque moderne
52	NEVACHE / chapelle Sainte-Marie, / hameau de Foncourverte / chapelle / Epoque indéterminée
53	NEVACHE / chapelle Sainte-Marie / hameau de Foncourverte / chapelle / Epoque indéterminée

- Un patrimoine bâti de grand intérêt, à la fois par :
 - Du patrimoine majeur, protégé notamment par des inscriptions ou des classements ;
 - Du patrimoine vernaculaire, comprenant à la fois des bâtiments dans leur ensemble mais aussi des petits éléments spécifiques ;
 - L'organisation traditionnelle des hameaux, et l'architecture liée ;
 - Le patrimoine spécifique que constituent les chalets d'alpage.